



LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

« **BUREAU ETAT DE DROIT ET SECURITE** »

Objet : Rapport annuel 2010

Numéro : 3/2010

1. CONTEXTE

Situation sociopolitique avant le tremblement de terre du 12 janvier 2010

Avant le tremblement de terre du 12 janvier 2010, Haïti connaît une période de stabilisation qui permettait d'envisager des investissements économiques et sociaux de grande envergure, même si certains défis majeurs restaient à affronter. Parmi ces obstacles au développement, identifiés avant le 12 janvier, on peut citer une forte vulnérabilité du pays aux désastres naturels, de fortes inégalités socio-économiques, un taux de pauvreté et un taux d'extrême pauvreté préoccupants, un taux de chômage, notamment chez les jeunes, très élevé. Autant de facteurs criminogènes qui ont eu pour conséquence d'augmenter les cas de violence dans le pays et particulièrement les violences sexuelles et les violences de genre.

En effet, il est nécessaire de souligner et d'attirer l'attention sur les défis et le caractère structurels des problèmes de sécurité. Car si pour une part, les problèmes et les dysfonctionnements du secteur de la sécurité sont liés au manque de confiance entre la police, la justice et les communautés, les problèmes d'accès aux services de justice et de police, pour une autre part, ils sont tributaire du manque voire de l'absence d'opportunités socio-économiques pour les jeunes et l'inefficience des structures de gouvernance économique, politique.

A Port-au-Prince, grâce au travail conjugué de la MINUSTAH et de la PNH, de l'effort d'autres acteurs travaillant dans le domaine de la réduction de la violence communautaire, l'influence de gangs armés dans de nombreux quartiers de l'aire métropolitaine a pu être jugulée.

La stratégie de réduction de la violence et du renforcement de la cohésion sociale du programme conjoint du MDG-F est dans le domaine la plus large source de financement du PNUD. Cette stratégie s'oriente vers la consolidation d'un climat de paix et de sécurité, notamment dans 5 villes cibles du pays où très peu d'attention avait été portée jusqu'alors.

Pour ce faire, une approche intégrale a été adoptée en vue de la réduction de la violence communautaire, du renforcement de la cohésion sociale et par là freiner le développement de la violence dans ces communautés.

Les défis du secteur de la sécurité après le tremblement de terre du 12 janvier 2010

Le tremblement de terre de 7.2 sur l'échelle de Richter a fait plus de 230,000 morts, 300,000 blessés et 1, 500,000 de personnes déplacées. L'aire métropolitaine, Léogane, et Jacmel sont les agglomérations les plus touchées par ce séisme.

La remise en cause de toutes les perspectives et prospectives de développement économiques et sociales du pays est l'une des conséquences majeures du séisme. L'ensemble des priorités du pays a dû subir un réalignement.

L'attention des donateurs est aujourd'hui très nettement redirigée vers Port-au-Prince – et l'aire métropolitaine. De la perspective d'une dynamique de développement local, de décentralisation/déconcentration, on a dû se soumettre aux exigences d'une réponse humanitaire ciblée et de nouvelles dynamiques de reconstruction du pays.

Quoiqu'il soit totalement impossible d'obtenir des données systématiques et agrégées sur les diverses formes et niveaux de violence en Haïti depuis le tremblement de terre, de nombreuses préoccupations émergent des divers rapports et enquêtes réalisées sur le terrain, et notamment dans les camps de déplacés.

Les tendances qui se dégagent de ces rapports sont les suivantes :

- Résurgences de certains gangs dus au fait que des leaders se sont échappés du pénitencier national
- Violence de genre exacerbée dans les camps
- Augmentation générale dans le pays des actes criminels comme les vols, les kidnappings, les viols et les meurtres

Le contexte d'urgence humanitaire qui s'est maintenu tout au long de l'année 2010 a été aggravé dans les derniers mois par deux phénomènes majeurs. Tout d'abord, l'arrivée de l'épidémie de cholera qui, au 7 décembre 2010 avait dépassé la barre symbolique des 2,000 morts. Suivant les dernières estimations, plus de 650,000 personnes pourraient être touchées dans les prochains mois.

A cela, il s'agit d'ajouter, les élections de fin d'année (présidentielle et législative) qui a provoqué une nouvelle vague d'instabilité dans le pays. La volatilité traditionnelle de la violence en Haïti préoccupait grandement les observateurs internationaux en cette fin d'année.

Après les premières vagues migratoires des victimes du séisme vers les régions intérieures du pays, une enquête effectuée au travers du réseau de téléphone cellulaire Digicel a montré que la grande majorité des réfugiés du séisme est déjà revenue à la capitale, dans presque sa totalité. Ce reflux migratoire aggrave encore plus les conditions sanitaires et les conditions de sécurité dans les mille trois cent (1,300) camps de la capitale.

Par rapport à l'appareil étatique et plus particulièrement le secteur de la Justice les conséquences du séisme sont les suivantes :

Des Pertes en vie humaines. La destruction d'infrastructures, notamment le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, le Tribunal de Première Instance de Port au Prince et partiellement celui de Jacmel.

- La désorganisation des services de la Justice pendant plusieurs semaines notamment dans la zone métropolitaine de Port au Prince et dans la juridiction de Jacmel.

Sous ce rapport, le plan de travail du projet Etat de Droit a subi une réorientation partielle. Dès le mois de février, le projet a appuyé le Ministère de la Justice en le dotant d'espace de travail et d'équipement pour le rendre de nouveau opérationnel. Cependant force est de remarquer que dans le domaine de la Justice et de l'Etat de Droit, les problématiques et les enjeux structurels sont restés les mêmes.

Ces enjeux concernent principalement la réforme de la Justice, les dysfonctionnements du système judiciaire, une carence accrue en ressources humaines qualifiées.

Enfin, à l'actif du projet, il faut souligner que l'année 2010 a vu le renforcement et le développement d'une meilleure coordination PNUD-MINUSTAH.

La réforme de la justice

La réforme de la Justice est, depuis plusieurs années, l'un des enjeux de la stabilisation d'Haïti. Le vote de 3 lois, d'une part, sur l'indépendance de la magistrature, d'autre part, sur le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et, enfin, sur l'Ecole de la Magistrature avaient été en 2007 applaudies par l'ensemble de la communauté nationale et internationale. Cependant, il est à regretter que ces lois ne soient que partiellement mises en œuvre à l'heure actuelle.

Les dysfonctionnements du système judiciaire

Les différents organes du système judiciaires sont confrontés à un ensemble de problèmes structurels et conjoncturels qui conduisent à de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des tribunaux et la réalisation des activités juridictionnelle.

A ce compte, il nous faut citer :

- L'obsolescence de certains textes législatifs fondamentaux. A titre d'exemple, il nous faut citer le Code Pénal et le Code d'Instruction Criminelle, tous deux datant du XIX^{ème} siècle. Les quelques rares réformes opérées sur ces codes, essentiellement lors de la première moitié du XX^{ème}, ne répondent aux besoins de la communauté actuelle.
- Les relations police/justice ne sont pas suffisamment clairement établies pour permettre l'efficacité et l'efficience de l'action de ces organes.
- Les problèmes d'attribution de compétence touchent l'ensemble des acteurs judiciaires et handicapent particulièrement la chaîne pénale, où des acteurs différents interviennent et doivent cohabiter.
- Outre leur travail de juges, les doyens des juridictions doivent procéder à l'administration quotidienne des tribunaux ; ceci induit un travail de gestion et

de planification de l'activité judiciaire pour lequel ils n'ont souvent aucune formation et /ou expérience.

- Les magistrats ont souvent chacun leur propre interprétation des lois et il se pose un réel problème d'harmonisation des pratiques d'interprétation de la loi.
- Les ressources humaines dans les juridictions sont souvent inégalement réparties et sans lien direct avec les besoins du service. L'absentéisme du personnel est fréquent.
- Les scandales à répétition, avec en arrière plan l'immixtion des membres de l'Exécutif ou du Législatif dans la Justice ne facilitent pas le travail des magistrats. La corruption et la vénalité caractérisent les comportements d'une partie du personnel judiciaire.

Carences en ressources humaines

Le juge français Lacan en mission en Haïti en 2006, observait que **le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique** (MJSP) souffre d'une carence marquée en ressources humaines qualifiées. Cette carence ne relevait pas tant des effectifs du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique que de leur manque de formation.

L'absence de cadres formés au MJSP oblige les directeurs du Ministère, et dans certains cas l'équipe ministérielle, à effectuer un suivi personnel des dossiers. Tache impossible étant donné l'importance de ce Ministère et le nombre de dossiers à traiter (il est à rappeler qu'en l'absence de Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, MJSP est en charge de la gestion des ressources humaines des juridictions).

L'acuité de cette carence s'accroît encore en 2010. En effet, plusieurs hauts cadres du Ministère ont été mis à pied ou démissionnés sans avoir été remplacés pendant plusieurs mois. C'est ce qui pouvait être observé au niveau de la Direction Générale, la Direction des Affaires Judiciaires, la Direction administrative et financières, et le service de coordination technique et informatique.

En tout, l'année 2010 aura connu 2 directeurs général, 2 directeurs des affaires judiciaires (le poste aura été vacant pendant un total de 4 mois), 3 directeurs administratifs et financiers (le poste aura été vacant un total de 6 mois), quant au coordonateur technique et informatique il n'a pas été remplacé depuis l'été 2010.

Aussi, le système judiciaire souffre également de graves carences en ressources humaines. Rares sont les acteurs judiciaires à avoir suivi une formation initiale. L'Ecole de la Magistrature a recommencé à fonctionner depuis mars 2009, elle ne dispose toujours pas d'un cursus en formation initiale pour les élèves magistrats ou pour les greffiers.

La plupart des acteurs judiciaires se forme sur le tas et trop souvent ne dispose pas des connaissances de base nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

La coordination avec la Section Justice de la MINUSTAH

La stratégie conjointe travaillée avec la section Justice de la MINUSTAH depuis l'été 2009 est effectivement mise en œuvre depuis le séisme dans la formation et notamment la formation des Officiers de police judiciaire, les activités de soutien au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Par ailleurs un staff de la MINUSTAH section Justice travaille au projet Etat de Droit à mi-temps.

La stratégie conjointe en matière d'Etat de Droit a été renforcée en novembre 2010 par l'organisation d'une retraite conjointe PNUD/MINUSTAH de la section Justice avec la participation du Représentant Spécial du Secrétaire Général en Haïti, M. Edmond Mulet, du Principal Adjoint du Représentant Spécial du Secrétaire Général en Haïti, M. Kevin Kennedy et du directeur adjoint Programme du PNUD, M. Marc-André Franche. Par ailleurs le PNUD assure toujours le Lead du Groupe Sectoriel des Partenaires Techniques et Financiers en matière de Justice en étroite coordination avec la Section Justice de la MINUSTAH.

Cette coordination est visible sur le terrain et plusieurs groupes de travail PNUD-MINUSTAH développent des projets (formation sur la prise en charge des victimes de violences sexo spécifiques et les techniques d'enquête, formation continue des greffes, projet de renforcement de l'inspection judiciaire du MJSP, projet sécurisation des pièces à conviction, projet de standardisation et de reproduction des actes judiciaires et des registres...) et les mettent en œuvre (formation des officiers de police judiciaire).

2. STRATEGIE

De façon générale, le PNUD a dû ajuster sa stratégie dans tous ses domaines programmatiques. La gouvernance n'y a pas échappé, dès lors le projet Etat de droit.

En effet, après le tremblement de terre, beaucoup de ressources humaines et de ressources financières du PNUD ont été mobilisées pour répondre aux exigences de la crise humanitaire. En particulier, la gestion des risques et désastres, dans sa dimension de réponses à l'urgence, ainsi que les activités de récupérations des moyens de subsistance (« cash for work ») ont été définies comme prioritaires dans les premiers mois qui ont suivi le tremblement de terre.

Les autres piliers constituant le portefeuille du PNUD ont également continué à apporter leurs contributions, mais dans des dimensions moindres dans les 3 à 4 premiers mois. Depuis mars 2010, une réorientation majeure du Bureau Etat de Droit et Sécurité fut entrepris. Cette réorientation visait, dans un premier temps, à mettre en mesure le PNUD de répondre adéquatement à la situation d'urgence mais également de pouvoir

redynamiser les activités de développement et de construction ainsi que le partenariat avec la MINUSTAH.

ACTIVITES VOLET JUSTICE

Résultat 1. Renforcement des capacités des acteurs de la Justice

Formation nationale des officiers de police Judiciaire

Le PNUD et la MINUSTAH, suite à la demande du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique ont élaboré un cycle d'ateliers pratiques de deux jours touchant toutes les juridictions judiciaires du pays. Ces ateliers sont mis en œuvre conjointement par le projet Etat de Droit du PNUD, la section Justice de la MINUSTAH et le pilier développement des UNPOLs.

Ce projet vise à renforcer les capacités d'enquête des officiers de police judiciaire (commissaires du gouvernement, juges d'instruction, juges de paix et officiers de police) et la collaboration et les relations fonctionnelles entre les différentes autorités chargées de l'enquête.



Exercice pratique sur la gestion de la scène de crime à Petit Goâve

Ce projet est né du constat de la faiblesse des dossiers judiciaires en termes d'indices et d'éléments de preuve, ce qui rallonge les temps de la procédure et, par conséquent, la durée de la détention préventive.

Au cours de ces ateliers des trousseaux d'enquête sont distribués aux policiers judiciaires. Cette trousse rassemble les outils et les matériels de bases, nécessaires à l'enquête.

Ont été distribués aux participants, deux guides pratiques sur l'enquête pénale : pour le traitement des questions juridico-légales, « *L'officier de police judiciaire, documents à l'usage des officiers et agents de police judiciaire* », pour les techniques d'investigation : « *Investigation criminelle, techniques et méthodologies* ».

Pour l'année 2010, 10 ateliers ont été organisés respectivement à Petit Goaves, Miragoane, Jacmel, St. Marc, Port au Prince et Croix des Bouquets, pour un total de 138 bénéficiaires.

Tableau indicatif de la participation aux ateliers par juridiction

Juridiction	Date	Nombre de Participants								Total
		Police		Juge de paix		Parquet		Juge d'Instruction		
		H	F	H	F	H	F	H	F	
Petit Goave	30/09 - 31/10	6	0	4	0	1	0	2	0	13
Miragoane	7/10 - 8/10	3	0	4	0	2	0	1	0	10
Jacmel	14/10 - 15/10	9	0	5	0	0	1	1	0	16
Saint Marc	18/10 - 19/10	6	0	4	0	3	0	0	0	13
Port au Prince	27/10 - 28/10	5	1	3	1	1	1	0	0	12
	29/10 - 30/10	4	0	2	1	1	2	0	0	10
	3/11 - 4/11	2	1	2	1	2	0	0	0	8
	8/11 - 9/11	9	0	2	0	2	0	0	0	14
Port au prince	10/11 - 11/11	8	2	5	2	3	0	1	0	21
Croix des Bouquets	12/11 - 13/11	11	1	4	1	1	1	2	0	21
Total	10 ateliers	63	5	36	6	16	5	7	0	138

A vocation pratique, l'atelier porte en particulier sur la gestion de la scène de crime, la recollections des indices et des crimes, l'identification des témoins. Des séances de simulation ont eu lieu tant pour le traitement de certains cas d'espèce que pour la rédaction des rapports et des procès verbaux.

Les ateliers de formation ont eu lieu entre le 30 septembre et le 19 novembre 2010. Le cycle de formation a été arrêté à l'approche des élections présidentielles ; il reprendra en février 2011.

i. Formation continue des magistrats du parquet à l'Ecole de la Magistrature

Ce programme, financé par le PNUD, a été développé en étroite coordination avec Me. Lionel Bourgoïn, le directeur de l'Ecole de la Magistrature Haïtienne. La formation est née du constat du faible niveau des substituts et des commissaires du Gouvernement.

Le parquet joue un rôle important dans la poursuite des infractions et exerce un contrôle sur les centres de détention et de rétention ainsi que sur l'administration des greffes. Il est un organe de prévention des fraudes au sein des juridictions et il assure l'exécution des décisions de Justice.

La première session de formation des parquetiers a eu lieu en juillet 2010. Les sessions ont été interrompues en raison de la formation des formateurs en France, de septembre à décembre 2010. Les sessions de formation devront reprendre au début de l'année 2011.

Jusqu'au mois de décembre 2011, approximativement cent procureurs seront formés en déontologie et sur les compétences des magistrats de parquet, la stricte application de la loi, la poursuite des différents types d'infraction, le respect des libertés individuelles dans la procédure judiciaire, la recherche et la poursuite des infractions économiques et financières, etc.

Chaque session est organisée pour un total de 15 substituts et commissaires du Gouvernement. Elle dure six semaines.

Les principaux modules traités dans une session sont les suivants :

- Le Ministère public : Statut, rôle et organisation
- Les enquêtes de police judiciaire
- Le processus décisionnel
- La comparution immédiate
- Les réquisitoires
- Le parquet et les libertés individuelles dans le processus judiciaire
- Les fonctions civiles du Ministère public
- Les infractions économiques et financières
- Le parquet et la Justice des mineurs
- Notions pratiques de médecine légale criminelle

ii. Formation initiale des élèves-magistrats haïtiens à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux, France

Aucune formation initiale d'élèves magistrats n'a eu lieu depuis 2004. La constitution de génération de magistrats formés est plus qu'essentielle au bon fonctionnement de la Justice Haïtienne. En étroite coordination avec le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, l'Ecole de la Magistrature, le Ministère des Affaires Etrangères français, la MINUSTAH, le PNUD appuie la mise en place d'une formation initiale d'élèves magistrats à

l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux en France. Dans ce cadre, une vingtaine d'élèves recrutés par le biais d'un concours national, suivent à partir de septembre 2010 le cursus des auditeurs de Justice de l'Ecole Nationale de la Magistrature, avant d'effectuer des stages en juridiction, dans un premier temps en France puis en Haïti.

iii. Appui à l'élaboration du cursus de la formation initiale de l'Ecole de la Magistrature

Dans le cadre de son appui à l'Ecole de la Magistrature le PNUD a signé avec l'Ecole une lettre d'accord pour l'élaboration du cursus de la formation initiale des élèves magistrats. Suite à la formation des formateurs en France, l'EMA devra être en mesure, fin 2011, à lancer un nouveau processus de recrutement d'élèves magistrats et être à même d'en assurer la formation en Haïti. La définition du curriculum de l'EMA et de rédaction des cursus n'ont pu être initié en raison des faiblesses structurelles de l'Ecole. Le processus devrait être initié début 2011, période au cours de laquelle, les 6 formateurs auront bouclé leur cycle de formation en France.

iv. Formation des chefs de juridiction sur les immunités de jugement et les immunités de juridiction

Cette formation organisée à la demande du Ministère de la Justice et de la Sécurité devait avoir lieu le 20 novembre 2010 à l'Ecole de la Magistrature. Cette demande faisait suite à la saisie des fonds d'OIM dans une affaire d'occupation sans titre.

Avec l'apparition du choléra en Haïti (octobre 2010), et les allégations selon lesquelles il aurait été apporté par des soldats de la MINUSTAH, le Ministère a préféré reporter cette formation en l'absence de momentum favorable. La formation est planifiée pour le mois de mars 2011.

v. Formation continue des cadres du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Le plan de formation, défini conjointement avec le Ministère, se compose de **2 lignes d'action complémentaires** : la première cible la formation des chefs de services du Ministère tandis que l'autre a pour but de former des hauts cadres du MJSP incluant le Ministre, le Directeur Général, le chef de cabinet, ainsi que les directeurs du Ministère et les principaux conseillers.

Ces formations continues des cadres du Ministère s'échelonnent sur 15 mois et auront lieu en moyenne une fois par mois durant un week-end. Le cursus de formation a été élaboré par Monsieur Yves Poulin, Expert International en gestion de projet et ancien Directeur de l'Ecole Nationale de l'Administration Publique du Québec.

Les deux groupes suivront 10 sessions de formation soit un total de 110 heures pour chaque groupe.

Formation des chefs de services du MJSP

Le samedi 16 octobre 2010 a été lancée la première session de formation continue des cadres du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Cette formation en gestion de

projets s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités du MJSP appuyé par le PNUD et répond à la demande de perfectionnement des hauts fonctionnaires de l'administration publique en général, et du MJSP en particulier.



Lancement de la première session de la formation des chefs de service

L'objectif de la formation des 16 et 17 octobre 2010, à l'attention des chefs de service, soit un total de 18 participants, était d'introduire les concepts de gestion de projets, ses principaux défis, contraintes mais aussi opportunités en terme d'amélioration du rendement, de l'efficacité et de la qualité des projets mis en œuvre au sein du MJSP. En effet, grâce à un accompagnement dans l'action adéquat, les chefs de services seront en mesure d'agir comme de véritables responsables de projet en utilisant une approche axée sur les résultats qui intègre les bonnes pratiques reconnues au niveau international. Les 9 autres sessions auront lieu en 2011 après les élections présidentielles.

vi. Formation de l'équipe ministérielle du MJSP

La première session de l'atelier à destination de l'équipe ministérielle devait avoir lieu les 5 et 6 novembre 2010. Cet atelier a dû être annulé en raison de l'ouragan Tomas et reprogrammé en 2011 à cause de l'approche des élections présidentielles en Haïti. Les participants sont: le Ministre, le chef de cabinet, le Directeur Général, le Directeur des affaires judiciaires et 1 membre du cabinet du ministre.

vii. Formation des magistrats sur la détention préventive et les infractions électorales

Le projet Etat de Droit du PNUD a organisé, en coordination avec la section Droits de l'Homme de la MINUSTAH, un atelier de formation de deux jours (8 et 9 novembre 2010) sur la détention préventive et les infractions électorales. L'objectif principal était la réduction du taux de la détention préventive à Fort Liberté et le renforcement de la connaissance des magistrats sur les infractions électorales.

Parmi les objectifs spécifiques poursuivis, on peut compter :

- L'échange d'expériences et de pratiques entre les magistrats du TPI de Fort Liberté et les juges de paix de son ressort ;
- L'harmonisation des actes utilisés par ces différents acteurs ;
- L'identification des obstacles à la lutte contre la détention préventive prolongée et la mise en place de mécanismes de résolution des difficultés rencontrées.
- La connaissance et une bonne maîtrise des éléments constitutifs des infractions électorales, ainsi que la procédure de jugement.

La formation a touché 26 participants : parquetiers, juges d'instruction et juges de paix.

Les participants ont reçu comme outils pédagogiques, la loi sur les élections, la loi de 1953 sur le sursis à l'exécution des peines, une chemise contenant l'essentiel des présentations des intervenants et le guide sur l'accompagnement judiciaire des victimes de viol en Haïti.

viii. Formation des jurés

Cette formation a été organisée par le Comité de Suivi et d'Accompagnement de Port-de-Paix à l'intention de 45 Jurés du Tribunal Criminel, sur les thèmes suivants : rôle des acteurs judiciaires au cours des Assises criminelles ; droits de la défense au regard des conventions internationales ; administration de la preuve ; témoignage et audition des parties civiles ; droits et devoirs des jurés ; infractions criminelles.

Cette formation a permis de fournir aux 45 jurés potentiels les connaissances de base nécessaire à la fonction de juré dans un procès criminel.

Résultat 2. Appui opérationnel et logistique au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique : dotation d'infrastructures provisoires et d'équipement

Le projet, suite au séisme a réadapté son plan d'action élaboré en 2009 pour pouvoir répondre aux nouveaux besoins du Ministère de la Justice dont le bâtiment s'était complètement écroulé. Si les premières livraisons en réponse à l'urgence ont eu lieu entre les mois de février et mars 2010, d'autres livraisons ont eu lieu tout au long de l'année.

L'appui du PNUD en la matière a permis au ministère de reprendre rapidement une partie de ses activités. A l'heure actuelle quasiment tous les services du ministère disposent de bureaux et sont entièrement fonctionnels. Au total une **soixantaine de postes de travail** ont été entièrement équipés et **500 m² d'infrastructures semi-provisoires** ont été livrés au Ministère de la Justice.



Les principales dotations sont les suivantes :

- Dotation, installation et équipement de 7 préfabriqués de 12 m² qui abritent la direction générale, la direction administrative et financières et le service de la comptabilité
- Equipement de la salle de conférence du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et du bureau du Ministre
- Dotation de fournitures de bureau de base et de registres
- Dotation, installation et équipement complet d'un Rubb Hall de 260 m² dans la cour du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique a été entièrement équipé par le projet et abrite 30 postes de travail pour un total de 41 personnes. Le Rubb Hall abrite 6 des services du Ministère : le service de la légalisation, le service de l'état civil, le service des professions judiciaires, le service de contrôle et d'inspection des greffes et parquets, le service de la nationalité et le conseil juridique du Ministère de la Justice
- Conceptualisation et livraison de l'outil chemises d'informations judiciaires au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et aux juridictions de paix et de première instance (au total 82.000 chemises ont été confectionnées).



A l'heure actuelle 3 préfabriqués CORIMEC de 75m² sont en cours de montage au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Ces préfabriqués abriteront le service du personnel, la direction administrative du Ministère et le Service d'Approvisionnement de transport et d'entretien

Résultat 3. Renforcement de l'accessibilité de la Justice dans le département du Sud

Suite au séisme le projet avait proposé, en coordination avec la section Justice de la MINUSTAH un projet de Tribunal itinérant à Port-au-Prince. Ce projet avait pour objectif d'appuyer le Tribunal de paix de la section Sud à se déplacer dans les camps de déplacés de sa juridiction (la troisième circonscription de Port-au-Prince) qui comptait 13652 familles déplacées pour un total de 81894 personnes.

Ce projet avait comme objectif général le rapprochement des services de la justice et de l'état civil (bureau d'état civil et Office National d'identification) et des citoyens les plus affectés par le séisme.

Les objectifs spécifiques s'articulaient comme suit :

- Assurer que les justiciables aient accès à la justice pour toutes les questions relevant de la compétence du juge de paix et en particulier, pour les conciliations, pour la désignation de tuteurs de mineurs orphelins, pour les procédures d'adoption, pour les démarches préliminaires de la procédure de disparition.
- Assurer la protection des populations vulnérables (femmes, enfants), grâce à une réponse rapide, professionnelle et intégrée (police, justice, services médicaux, etc.) aux cas de violence, tout en assurant une prise en charge des victimes.
- Assurer que les personnes sinistrées de la zone pilote (non seulement les résidents dans des camps) puissent obtenir des documents importants tels que les actes de décès, les jugements déclaratifs tenant place d'acte de décès, les cartes d'identité nationale.

Après des hésitations, le Ministre a rejeté le projet de Justice itinérante sous la forme qui lui avait été présentée et a proposé une autre forme d'itinérance dans les zones rurales les plus reculées : les relais de Justice.

Le projet de relais de Justice a été présenté aux bailleurs en septembre 2010 par le Ministre de la Justice comme étant soutenu par le projet Etat de Droit PNUD- MINUSTAH.

Le projet a pour objectif principal qu'un Juge de Paix, accompagné de son Greffier, se rendra deux (2) jours par semaine dans deux (2) localités différentes pour rendre des décisions de justice. Le relais de Justice est /sera logé dans un local que les populations ciblées auront préalablement mis à la disposition du Ministère. Ce geste représente leur participation au programme.

Les 15 Relais de Justice Pilote appuyés par le projet sont : Ferme le Blanc, Chantal, Carice, Marceline, Ducis, Fond-Fred, Cost, Canon, Sucrierie Henri, Laurent, Conde, Figaro, Bonne Fin, Navarre et Bon Repos. La plupart de ces relais de Justice ont été inaugurés entre septembre et décembre 2010.

Risque : le nombre de relais de justice (1 par section communale, soit 562) que le ministre souhaite mettre en place est supérieur au nombre de juges de paix (184 tribunaux de paix).

Perspectives 2011 : le projet, en dépit des demandes du Ministre, a limité son appui à 15 relais dans l'attente de la nouvelle conjoncture politique qui sera issue des élections présidentielles.

Résultat 4. L'impact de l'intervention dans les juridictions d'intervention

Réduction ou stabilisation de la détention préventive dans les juridictions

Le taux de détention préventive a été réduit ou stabilisé dans les trois juridictions pilotes au cours de l'année 2010. La détention préventive a baissé de 0,43 points à Fort-Liberté, de 0,89 points à Jacmel, et surtout de 18,18 points à Port-de-Paix (cf. Tableau 1 ci-dessous).

L'objectif fixé à une réduction de 10 % du taux de détention préventive a été largement atteint dans la juridiction de Port-de-Paix, au cours de la période considérée, une baisse en valeur relative de 32,16% a été enregistrée. Si cet objectif n'a pas été atteint à Jacmel et Fort-Liberté, la stabilisation du taux de détention préventive dans ces deux juridictions est tout de même remarquable eu égard aux difficultés qu'elles ont confronté en 2010.

Il doit être rappelé qu'à la suite du séisme du 12 janvier, une grande partie du TPI de Jacmel est devenu inutilisable et environ une centaine de détenus de cette ville se sont évadés.

L'équipe de terrain n'a pu reprendre ses fonctions que le 18 février ; les audiences n'ont pu être reprises que le 1^{er} mars. De surcroît, l'année a été marquée par une augmentation constante de la saisine des juridictions, due en partie aux conséquences du séisme, qui a mis dans des conditions de promiscuité accrue de milliers de familles, favorisant ainsi des infractions comme le viol ou les coups et blessures volontaires.

Le nombre élevé d'évadés de prison a influé sur la commission d'infractions en masse, notamment à Cayes-Jacmel (assassinat d'un policier) et à la Montagne Belle-Vue (pillage d'un bateau transportant de la drogue). Le pic du taux de détention préventive en mai peut également être dû au fait que la grande majorité des évadés de la prison de Jacmel a pu être appréhendée dans les premiers mois qui ont suivi cette évasion.

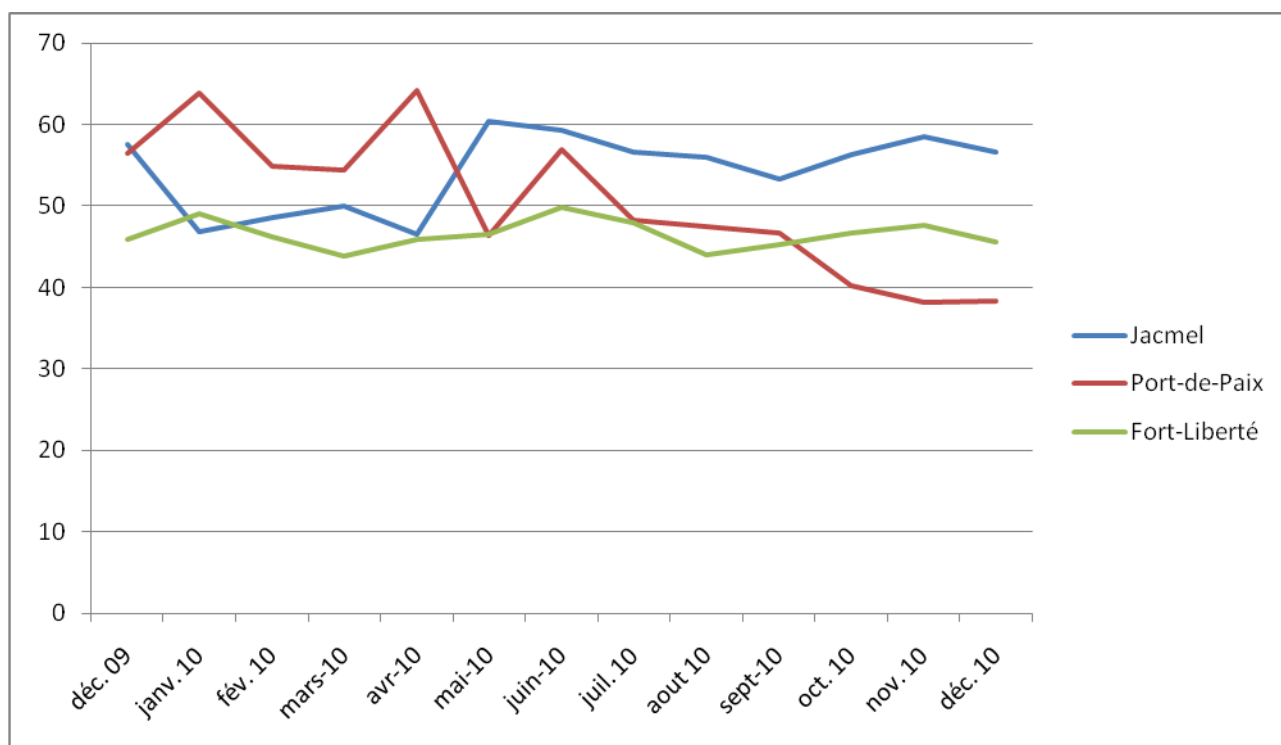
De manière générale, les résultats mitigés de la juridiction de Fort-Liberté s'expliquent par l'absence d'autorité des responsables des juridictions sur leurs subordonnés, la lenteur dans le traitement des affaires due à l'inefficience des mécanismes de contrôle hiérarchique, l'absentéisme et à certains égards le laxisme notoire du personnel judiciaire, enfin l'utilisation abusive de la mise en détention.

Quelques obstacles d'ordre matériel existent également : par exemple, les huissiers n'ont pas de moyens de locomotion pour signifier les actes (le projet est en train d'étudier la question et devrait doter les Tribunaux civils de mobylettes au cours de l'année 2011). En outre l'absence d'un VNU International au cours du 1^{er} trimestre 2010 a fortement limité les activités à Fort-Liberté.

A Port-de-Paix, la réduction du taux de détention préventive a en revanche été particulièrement significative au cours de l'année, avec la baisse ci-dessus mentionnée de 32,16 % en valeur relative. Ce résultat de qualité est dû notamment au travail opéré par le

Projet au sein du Parquet avec le nouveau Commissaire du Gouvernement qui a prêté serment en avril 2010. En effet, tous les dossiers arrivés au Parquet ont été systématiquement orientés soit devant la juridiction de jugement, soit aux Cabinets d'Instruction ; les affaires (correctionnelles ou criminelles) ont été programmées et les décisions rendues au fur et à mesure des audiences.

Tableau 1: Evolution de la détention préventive entre décembre 2009 et décembre 2010



	déc. 09	janv. 10	fév. 10	mars 10	avril 10	mai 10	juin 10	juil. 10	aout 10	sept 10	oct. 10	nov. 10	déc. 10
Jacmel	57,62	46,81	48,58	50,00	46,58	60,39	59,31	56,60	56,00	53,31	56,27	58,56	56,63
Port-de-Paix	56,52	63,94	54,81	54,38	64,16	46,41	57,00	48,24	47,52	46,76	40,29	38,22	38,34
Fort-Liberté	45,97	49,03	46,22	43,90	45,85	46,52	49,79	48,00	44,00	45,30	46,66	47,56	45,54

Ces résultats demeurent néanmoins fragiles ; l'action du Projet doit être renforcée afin d'assurer une pérennisation des bonnes pratiques dans les juridictions.

Un **faisceau d'actions** a permis d'atteindre ces résultats satisfaisants :

- Les activités quotidiennes de veille et de soutien aux juridictions sur le terrain ;
- Les équipements livrés, qui ont amélioré les conditions de travail des magistrats ;
- Les Comités de Suivi et d'Accompagnement (CSA), dotés de frais de fonctionnement, ont été fonctionnels au cours de la période et ont permis le déblocage d'un certain nombre d'affaires judiciaires ;
- La tenue régulière d'assises criminelles et l'augmentation du nombre d'audiences correctionnelles ;

Assistance technique sur le terrain

A Fort-Liberté, le Projet a obtenu les résultats suivants :

- L'amélioration de la circulation des dossiers au sein du Parquet et du TPI, ainsi qu'entre ces deux structures ;
- L'amélioration de l'exécution des condamnations pénales pour éviter le maintien en détention à l'expiration de la peine ;
- L'amélioration du suivi des juges de paix par le Commissaire du Gouvernement ;
- L'Amélioration du suivi des greffiers par le Doyen du TPI ;
- La création de nouveaux registres et amélioration de leur tenue ;
- La mise en place de cadres de discussion entre les différentes composantes du TPI ; et
- L'organisation en décembre 2010 d'une audience correctionnelle au sein même de la prison de Fort-Liberté, une première dans cette juridiction.

A Jacmel, le Projet a contribué à améliorer la coopération entre les acteurs de la chaîne pénale, au moyen des outils suivants :

- La tenue des Assemblées des Juges, tenues régulièrement pour faciliter la concertation entre magistrats ;
- L'organisation de réunions périodiques du Commissaire avec les Substituts, lesquelles aident à mieux gérer les services ;

- La tenue de rencontres périodiques du Commissaire du Gouvernement avec l'ensemble des Juges de Paix, lesquelles permettent la transmission des consignes et facilitent les relations de travail ;
- La concertation régulière du Parquet avec le Directeur Départementale de la Police et avec l'Inspecteur de la Prison ; et
- Les échanges entre services par écrit, et rédaction régulière des réquisitoires définitifs et des actes d'accusation par le Parquet.

A Port-de-Paix, les VNU ont régulièrement assisté les deux Juges d'Instruction pour éviter les retards dans le traitement des réquisitoires (d'informer, supplétifs ou définitifs) envoyés par les quatre Magistrats du Parquet. Au niveau des Greffes, des changements notables ont été opérés avec l'assistance du Projet pour assurer une bonne tenue des registres du Parquet et du TPI.

L'activité des comités de suivi et d'accompagnement (CSA)

Depuis le début 2010, les CSA se réunissent en moyenne une fois tous les trois mois pour débattre des dysfonctionnements de la chaîne pénale. Lorsqu'il existe un conflit, où lorsque des blocages sont constatés, le comité émet des recommandations qui sont la plupart du temps suivies. Pour que les CSA deviennent à terme un outil efficace de régulation et de coordination, il faudrait néanmoins que les acteurs de la justice se l'approprient encore plus.

Actuellement, cet outil sert de veilleuse et suscite chez certains acteurs une prise de conscience qui se traduit par des audiences plus régulières et par une certaine attention au sort des détenus.

Dans chaque juridiction pilote, le CSA a entrepris la visite des Tribunaux de Paix, ce qui a permis à la fois au Commissaire du gouvernement d'intervenir en tant que supérieur hiérarchique et au CSA d'attirer l'attention du Commissaire du Gouvernement et des juges sur les nombreux dysfonctionnements. Toutefois, les CSA n'ont pas encore le rôle majeur qui devrait être le leur dans la chaîne pénale.

A Fort-Liberté, le CSA s'est réuni trois fois en 2010 ; trois réunions pour suivre la mise en œuvre des résolutions du CSA ont également été organisées. L'action du Projet a rendu possible l'adoption des mesures suivantes :

- Élaboration et diffusion d'une circulaire du Commissaire du Gouvernement pour interdire aux Juges de Paix d'envoyer des personnes en prison dans des affaires ne relevant pas de leur compétence, et d'une autre prise par le Doyen contre l'absentéisme des magistrats du siège.

- Résolution demandant au Commissaire du Gouvernement de recourir de plus en plus à la procédure de flagrant délit et exhortant les juges à accepter la correctionnalisation proposée par le Parquet dans certains cas.
- Organisation par le Commissaire du Gouvernement et le Doyen de trois réunions sur la circulation des dossiers, ayant conduit à des résolutions sur :
 - L'enregistrement et la circulation des dossiers au parquet ;
 - L'enregistrement et la circulation des dossiers au siège ;
 - La gestion par les juges et les greffiers des affaires renvoyées en cours d'audience ;
 - La confection des extraits de rôle et la mise en place d'un rôle général.

En vertu de toutes ces mesures, les Juges de Paix placent de moins en moins sous mandat de dépôt des personnes poursuivies pour des infractions ne relevant pas de leur compétence. De même, le Parquet recourt de plus en plus à la procédure de flagrant délit et le taux de la détention préventive prolongée a pu se stabiliser.

A Jacmel, le CSA s'est réuni cinq fois au cours de l'année. Plusieurs de ses décisions ont été mises en œuvre avec le soutien actif du Projet :

- La résolution d'un conflit entre un Juge d'instruction et les Agents de la Prison et de la Police ;
- L'état des lieux de la situation de chaque institution judiciaire après le séisme et identification de solutions à court terme (notamment recherche de terrains potentiels pouvant loger le TPI de Jacmel à titre provisoire) ;
- Le suivi de la situation de sept personnes arrêtées par erreur comme étant des évadés et écrouées à la prison de Jacmel. Cette action a conduit à la libération immédiate de deux détenus. Pour les autres personnes, le Commissaire du Gouvernement a désigné un Juge de Paix afin de procéder à leur libération ;
- La préparation des assises criminelles avec assistance du jury ; et
- L'organisation rentrée judiciaire (octobre 2010).

Le CSA de **Port-de-Paix**, qui s'est réuni quatre fois en 2010, a pris les principales décisions suivantes :

- Le contrôle, le suivi et l'épuration de la liste de la population carcérale ;
- La tenue régulière des audiences au TPI ;
- Le renforcement de la coopération entre magistrats et policiers dans les Tribunaux de Paix ;
- Le rappel des responsabilités des acteurs de la chaîne pénale ;
- L'accélération des procédures tant au Parquet qu'au niveau des Cabinets d'Instruction ;
- Enfin, l'établissement au jour le jour des dispositifs des jugements et arrêts

Ces décisions ont fait l'objet d'un suivi effectif par le Projet, ce qui a notamment permis d'obtenir les résultats suivants :

- La mise à jour de la liste de la population carcérale ;
- Le respect des délais requis et la tenue régulière des audiences ont conduit à la réduction de la détention préventive prolongée ;
- Le dialogue a été rétabli entre magistrats et policiers ; et
- La désignation de greffier pour établir au jour le jour les dispositifs de jugement ou d'arrêt.

Perspective de renforcement de l'activité dans les juridictions d'intervention :

Le projet renforcera en 2011 ses activités dans les juridictions d'intervention. Plusieurs éléments viendront renforcer l'action du projet dans les juridictions :

- La présence d'un coordonnateur de terrain qui a pris ses fonctions à la fin décembre 2010.
- La mise en place des formations nationales dans les juridictions: OPJ, greffiers, prise en charge des violences sexo-spécifiques. S'y ajouteront des formations spécifiques en fonction des besoins.
- L'harmonisation des outils des juridictions et la formation à leur utilisation : chemises d'information judiciaire, registres, imprimés

- Le renforcement de l'inspection judiciaire et du service d'inspection et de contrôle des greffes et des parquets.
- Enfin l'activité dans les juridictions pilotes va être renforcée par la mise en place d'un contrôle externe par l'Office de la Protection du Citoyen et de la Citoyenne. En effet dans le cadre de son projet de déconcentration appuyé par le PNUD, l'OPC produira des rapports et des recommandations officielles sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire dans ces juridictions.

Résultat 5. Le renforcement des capacités de l'Office de la Protection du Citoyen

En août 2010 le PNUD a signé un ambitieux projet d'appui à l'Office de la Protection du Citoyen. Ce projet a pour objectif de :

1. Renforcer la structure de réception et de traitement des plaintes par l'OPC
2. Développer des postes d'agents spécialisés de l'OPC dans cinq départements du Pays : Artibonite, Nord-Est et Nord-Ouest, Sud et Sud-Est, qui sont aussi les zones d'intervention du projet Etat de Droit.

Le renforcement de la direction juridique, qui gère le service des plaintes et enquêtes, permettra de renforcer les capacités de l'OPC dans le traitement des dossiers. L'OPC pourra porter une attention particulière aux problématiques posées par la situation post-séisme (production d'actes de décès et jugement de disparition, gestion de la reconstruction par les autorités haïtiennes, enlèvement des débris...).

La mise en place d'agents spécialisés dans 5 villes de province permettra d'augmenter l'accessibilité aux services de protection et de promotion des droits du citoyen. Ces agents apporteront une attention particulière au respect des droits de la personne par le système de justice et de sécurité publique. Cette déconcentration partielle permettra entre autre à l'OPC de produire des rapports et recommandations sur le fonctionnement du système de police et de Justice et de renforcer l'action du projet au niveau de la Justice et de la police. Les agents décentralisés ont été nommés entre octobre et novembre 2010.

Le Bureau est actuellement en pourparler avec la section Droits de l'Homme de la MINUSTAH et le Haut Commissariat de Genève dans le cadre d'un projet 2011-2012 de soutien à l'OPC.

Résultat 6. Renforcement des capacités de gestion de l'administration de la Justice

Le projet en étroite coordination avec le Ministère de la Justice et de la Sécurité a développé un nouvel outil de gestion de l'administration de la Justice à destination des juridictions.

Cet outil de gestion est constitué de plusieurs chemises de différentes couleurs en fonction du type d'affaire (rouges pour les affaires criminelles, vertes pour les affaires correctionnelles et jaune pour les affaires de simple police). Ces **chemises d'information judiciaires** portent sur la page de garde mention des informations importantes d'un dossier, du nom des magistrats du parquet, d'instruction et du siège, aux dates du jugement (dates du réquisitoire d'informer, date de l'acte d'accusation...) en passant par les numéros du dossier aux différentes étapes de la procédure.

Les informations de ces chemises, d'usage simple, seront remplies par les greffiers et commis greffiers et permettront en un regard de vérifier l'état d'avancement d'une procédure.

Ces chemises d'information permettront une meilleure administration et distribution de la Justice, une connaissance de la charge de travail de chaque magistrat, un contrôle des délais de procédure par les chefs de juridictions et l'inspection judiciaire. Ces informations faciliteront aussi la production des rapports et notices mensuelles que les juridictions doivent envoyer au ministère de la Justice et de la Sécurité Publique ainsi que les inspections judiciaires. Les informations qui seront ainsi recueillies et harmonisées sur le territoire national faciliteront la mise en place d'une base de données judiciaire.

En outre ces chemises d'information permettront la mise en place d'un nouveau système d'archivage des dossiers puisqu'à chaque niveau de la procédure des copies originales des dossiers seront conservées (de couleur rose). Ces doubles originaux, première en Haïti, permettront d'éviter la perte ou la destruction des dossiers, comme cela a été le cas lors du séisme du 12 janvier 2010, particulièrement dans la juridiction de Port au Prince.

Ces chemises ont fait l'objet de nombreuses rencontres avec le Directeur Général du Ministère, Me. André Antoine, et l'ancien Directeur des Affaires Judiciaires, Me. Moline Jeune. Le Ministre de la Justice a présenté pour la première fois le 30 juillet 2010 cet outil à l'ensemble des chefs de juridictions: commissaires du Gouvernement et doyens. S'en est suivi plusieurs sessions de travail afin que l'outil soit affiné et approprié par l'ensemble des chefs de juridiction. Le transfert de 82.000 chemises au Ministère de la Justice a fait l'objet d'une cérémonie le 14 janvier 2011.

La formation des greffiers de paix et de première instance sera effectuée en 2011 : un module de la formation continue de base des greffiers sera consacré à l'utilisation des chemises d'information judiciaire.

Résultat 7. L'élaboration d'un draft de code d'instruction criminelle

Le projet Etat de Droit appui le Groupe de travail sur la modernisation du code d'instruction criminelle et du code pénal. Ce groupe de travail, dirigé par l'ancien ministre de la Justice Me René Magloire et actuel Conseiller Spécial du Président de la République, a finalisé la première version du code de procédure pénale.

Le Conseiller Magloire, accompagné du vice président de la Cour de cassation Me Moïse et du conseiller technique Justice du PNUD ont eu l'occasion de présenter la réforme de la Justice et en particulier les principales modifications du code d'instruction criminelle au cours de la conférence sur l'administration judiciaire en tenue à Trinidad du 1^{er} au 3 novembre 2010 à la Cour Caribéenne de Justice et organisée par l'International Association for Court Administration.

Les travaux du Groupe de Travail Magloire risquent d'être remis en cause par l'arrivée d'un nouveau groupe politique au pouvoir.

Résultat 8. L'appui technique au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Le projet a fortement appuyé le Ministre de la Justice et de la Sécurité dans l'élaboration de son plan de relèvement du secteur de la Justice et de la Sécurité Publique suite au séisme. L'appui à l'élaboration du plan du Ministère a été effectué parallèlement à l'exercice du « post-desaster need assessment » qui a eu lieu en février et en mars 2010, notamment, grâce à l'appui de M. Alejandro Alvarez du SURGE.

Cet appui a permis qu'en mars 2010 le Ministre Denis a présenté aux bailleurs et partenaires internationaux son plan de relèvement dans le secteur de la Justice et de la Sécurité. Il est à remarquer que le plan de travail du projet Etat de Droit reflète les priorités du Ministère de la Justice et de la Sécurité.

Le projet a aussi appuyé techniquement le ministère dans l'élaboration de ses projets de justice itinérante et a activement participé aux discussions sur la mise en place d'un système de production d'actes d'état civil. Le ministre a opté pour une refonte complète du système d'état civil et a demandé l'appui du projet pour organiser un forum de discussion autour de sa proposition. Ce forum initialement prévu pour décembre 2010 n'a pu avoir lieu à cause de la conjoncture politique.

Le projet a aussi appuyé le cabinet du Ministre de la Justice en le dotant d'un consultant entre les mois de novembre et décembre 2010. La consultante a appuyé le cabinet dans la mise en place d'un système de communication interne, l'élaboration de projets et l'organisation du forum sur l'état civil.

I. Risques et contraintes

Période électorale et instabilité institutionnelle. La période électorale (novembre 2010 – février 2011) a déjà eu un impact sur la mise en œuvre des activités du volet et les activités risquent d'être limitées par l'instabilité politique et sécuritaire.

Par ailleurs le changement probable de gouvernement à l'issue du deuxième tour des élections présidentielles peut remettre en cause un certain nombre d'activités.

Les acteurs principaux du Ministère de la Justice peuvent être remplacés comme le Ministre, le chef de cabinet, le Directeur Général et le Directeur des Affaires Judiciaires. Le volet devra attendre l'annonce par la nouvelle équipe dirigeante de ses priorités pour adapter le cas échéant ses activités.

Faiblesse des ressources humaines formées au Ministère de la Justice. Le peu de cadres formés du MJSP limite tant la continuité des activités du MJSP que leur mise en œuvre et leur suivi.

L'absence de cadres intermédiaires formés a d'autant limité la mise en œuvre des ambitions du Ministère de la Justice et de la Sécurité. Les directeurs doivent effectuer personnellement le suivi des activités et ne pouvaient compter que sur de rares fonctionnaires.

Les quelques cadres du MJSP formés ont tous été soit révoqués soit démissionnaires en 2010: Directeur Général (deux personnes auront occupé ce poste en 2010), Directeur des affaires judiciaires (deux personnes auront occupé ce poste en 2010 et le poste est resté vacant 4 mois), Directrice administrative et financière (il y aura eu trois directeurs en 2010 et le poste sera resté vacant plus de 6 mois), coordonnateur informatique (non remplacé depuis l'été 2010).

Le manque de volonté politique empêche la réforme de la Justice de prendre forme. L'absence de Président de la Cour de cassation empêche effectivement la mise en œuvre de la Réforme. La nomination du Président de la Cour de Cassation est importante à plusieurs titres; en effet, au delà de son rôle important au sein même de cette Cour, gardienne de la bonne application de la loi, le Président de la Cour de Cassation est, conformément à la loi du 13 Novembre 2007, le président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). Il est également, en application de la loi du 15 novembre 2007 relative à l'Ecole de la Magistrature (EMA), le président du Conseil d'administration de l'Ecole.

Absence de mécanisme de contrôle et de sanction de l'activité des juges et des parquetiers. L'absence d'inspection judiciaire, que ce soit celle du MJSP (service de contrôle et d'inspection des greffes et des parquets) ou du CSPJ encourage le sentiment d'impunité des magistrats, leur désresponsabilisation ainsi que leur absentéisme. Les chefs de juridictions, à cause de l'intrusion trop fréquente du politique ne peuvent ou ne veulent souvent remplir leurs fonctions de superviseurs

et d'administrateur. Il est nécessaire de créer ou d'encourager une culture du résultat au sein des juridictions.

« Valse » des commissaires du Gouvernement dans les juridictions d'intervention. Au non renouvellement ou renouvellement tardif des juges et juges d'instruction s'ajoute une « valse » des commissaires du gouvernement dans les juridictions d'intervention. Cela avait déjà été le cas en 2009 et cette année la juridiction de Jacmel a connu 3 commissaires du Gouvernement (Me. Applys Felix jusqu'en mai 2010, suivi de Me. Myrlande Dafinis jusqu'en novembre 2010, et depuis Me. Vladimir Yayo), Port de Paix a connu 3 commissaires du Gouvernement (Me. Beneche jusqu'en avril 2010 suivi de Me. Louis Onondieu jusqu'en novembre 2010, et depuis Me. Saint-Ville), et Fort Liberté en a connu 2 (Me. Loucius Brenord et Me. Calins Calixte depuis novembre 2010). Cette instabilité chronique limite la portée des interventions dans les juridictions d'intervention puisqu'il faut la plupart du temps reprendre les discussions à zéro avec les nouveaux venus et souvent des projets en cours sont remis en question.

Désorganisation du système judiciaire. La désorganisation de la réponse judiciaire est due à des facteurs multiples : faible niveau général des magistrats, formation des personnels auxiliaires inexistante (notamment des greffiers), dépendance politique forte des personnels en dépit du vote des trois lois de 2007, clientélisme dans les nominations à tous les niveaux, fonctionnement juridictionnel incohérent dans le secteur de la Justice de Paix et au niveau des TPI, absence de structures techniques et scientifiques pour mener à bien les enquêtes, absence de méthode d'évaluation-contrôle des personnels judiciaires (Greffiers, Huissiers, Juges, Avocats), corruption-concussion systématisée dans certains secteurs (justice de paix) et sous tendue dans d'autres, manque criant de moyens en terme d'infrastructures et d'équipement comme de fonctionnement.

Faibles capacités d'absorption de l'Ecole de la Magistrature. L'EMA fait face à une pénurie de ressources humaines, aggravée par le séisme du 12 janvier. Le peu de formateurs qui restent interviennent en qualité de vacataires payés à l'heure. Leur situation étant précaire, ils poursuivent par ailleurs leurs activités principales et secondaires (magistrature et bien souvent enseignement). La plupart délivrent un enseignement qui trouve vite ses limites, notamment en ce qui concerne la technicité. Indépendamment des lacunes relatives à la formation, l'expérience et la qualité pédagogique, améliorables à terme, les difficultés techniques principales résident dans l'impossibilité de pouvoir bâtir une programmation pédagogique sur la durée répondant à une politique relative à la justice.

La capacité de l'Etat à « absorber » des promotions régulières de magistrats n'est pas connue. La formation initiale lancée dans l'enthousiasme en vue de combler un besoin immédiat et impératif n'est pas à elle seule gage de continuité. Sur la durée il paraît peu réaliste que l'Etat puisse continuer (sauf aide extérieure massive substituant la carence de l'Etat) à financer des formations aussi coûteuses.

Faiblesses des opérations du PNUD. Le volet Justice, comme les autres volets du projet Etat de Droit, a du faire face à une faiblesse des opérations du bureau du PNUD en Haïti, ce qui a eu des incidences sur les capacités de delivery du volet et dans certains cas a rendu délicates les relations avec certaines contreparties

nationales. Si depuis l'arrivée fin octobre 2010 d'un staff du procurement entièrement dédié au projet les processus se sont améliorés, les objectifs initialement fixés n'ont pas tous pu être atteints.

Le manque de ressources humaines du volet. Le volet Justice est en principe doté de deux postes internationaux : conseiller technique Justice et coordonnateur de terrain. Le non recrutement au cours de la période de référence a limité les activités du volet et ses résultats. Le coordonnateur de terrain n'a été recruté qu'en décembre 2010 et aura été en poste une semaine en 2010.

II. Leçons apprises et perspectives

Création d'un centre de reprographie au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Il s'agit d'un projet qui permettra au Ministère de la Justice d'être doté de capacités de reproduction de documents en grande quantité. Ce projet conjoint PNUD MINUSTAH (la MINUSTAH met à disposition du centre un local) est en relation avec plusieurs projets que le volet Justice a développé conjointement avec la MINUSTAH et qui nécessiteront une reproduction en grande quantité :

- Les chemises d'information judiciaires
- Le projet d'harmonisation des imprimés utilisés au niveau de la Justice et de la police
- Le projet d'harmonisation des registres civils, pénaux et commerciaux pourrait aussi bénéficier de la création de ce centre.

Conception et mise en œuvre d'une formation sur les violences sexospécifiques dans un cadre d'intervention global

Il s'agit d'un projet de formation impliquant l'ensemble des composantes du projet, de la MINUSTAH et des agences des Nations Unies. Cette activité dont le projet Etat de Droit du PNUD assure le lead prévoit des interventions à plusieurs niveaux : la prévention et sensibilisation, la réaction policière et judiciaire à une violence sexospécifique, la réaction médicale et psychosociale à une telle violence, ainsi que la réinsertion par la création d'un fonds d'assistance aux victimes de violences sexospécifique. Dans ce cadre plusieurs types de formations et ateliers de sensibilisation auront lieu dans chaque juridiction du pays.

Une formation initiale sur la violence basée sur le genre. Cette session, commune à tous les bénéficiaires directs de la formation, a pour objectif de donner aux participants les fondements théoriques nécessaires pour mieux appréhender les mécanismes de la violence et leur action sur les victimes.

Une Formation à la prise en charge médicale des victimes de violences. Cette session est destinée aux médecins, infirmières et auxiliaires et a pour objectif de renforcer la capacité des différents intervenants dans l'accompagnement et la prise en charge médicale des victimes de violences.

Une Formation à la prise en charge juridique des victimes de violence. Cette session, organisée à l'intention des professionnels du droit, notamment les magistrats, les greffiers, les policiers, les avocats et les membres d'organisation de défense des droits humains, a pour objectif d'améliorer le traitement des dossiers des victimes, à tous les niveaux de procédure, depuis l'accueil, en passant par l'enquête de la police jusqu'au jugement définitif.

Un atelier aux techniques de sensibilisation. Cet atelier, à l'intention du secteur social (Membres d'organisation de femme, travailleurs sociaux, leaders communautaires, leaders des camps de déplacés, ministres de cultes, journalistes), a pour objectif de renforcer la capacité des participants à la planification et à la réalisation des séances de sensibilisation sur la violence dans leur communauté.

Dans ce cadre le PNUD et l'UNCT ont fait une proposition au fonds d'affectation des Nations Unies pour l'éradication des violences contre les femmes dans le cadre duquel le PNUD assure le lead. Les principales axes d'intervention de cette proposition sont la formation des magistrats, policiers et avocats, et la prise en charge gratuite des victimes de violences sexo-spécifiques par les bureaux d'assistance légale.

Développement d'une formation des greffiers

Les greffiers des tribunaux sont le maillon central de l'administration des Tribunaux. Les greffiers, qui se sont mis en grève à deux reprises au cours de l'année 2010, n'ont jamais suivi formation initiale et très peu d'entre eux ont une licence en droit (3). Leurs faibles capacités contribuent largement aux dysfonctionnements du système judiciaire et à sa lenteur.

Le PNUD et la MINUSTAH ont constitué en 2010 un groupe de travail dont la mission est double : préparer une formation continue nationale des greffiers et la mettre en œuvre en 2010 ; et appuyer l'Ecole de la Magistrature pour préparer une formation initiale. Ces interventions se placent dans le cadre d'un programme global PNUD-MINUSTAH d'intervention sur les greffes.

La formation continue des greffiers se décomposera en trois sessions :

- Une session de base conjointe aux greffiers de paix et de première instance, au cours de laquelle seront rappelés les principes de l'organisation judiciaire, la place du greffier dans l'organisation judiciaire, les grands principes du greffe, l'utilisation des chemises d'information judiciaire
- Une session spécifique aux greffiers de paix au cours de laquelle seront présentés les nouveaux registres sur lesquels le projet et la MINUSTAH travaillent avec le MJSP, l'organisation et la structuration du greffe et les attributions spécifiques du greffier de paix
- Une session spécifique aux greffiers de première instance (greffiers du tribunal, des cabinets d'instruction et commis parquets) au cours de laquelle seront présentés les nouveaux registres sur lesquels le projet et la MINUSTAH travaillent avec le MJSP, l'organisation et la structuration du greffe et les attributions spécifiques du greffier de première instance

Les équipes régionales du PNUD et de la MINUSTAH s'assureront de la mise en œuvre des connaissances acquises au cours des formations. S'ajoutera à ce monitoring un accompagnement supplémentaire par le biais de personnel supplémentaire international qui viendra en secondement auprès de chaque greffe de première instance (personnel MINUSTAH).

Ces formations, associées aux nouveaux outils (chemises d'information judiciaire, imprimés et registres) et au renforcement du service de contrôle et d'inspection des greffes et parquets du Ministère de la Justice, devraient permettre de rationaliser les pratiques de travail des greffes et d'en renforcer l'efficacité.

Développement d'un projet de renforcement des capacités du « service de contrôle et d'inspection des greffes et des parquets »

A la demande du Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique le projet a commencé à travailler sur un projet de formation des cadres du « service de contrôle et d'inspection des greffes et des parquets ». Ces formations d'une durée de trois jours ont pour objectif de renforcer les connaissances de ce service d'inspection afin de renforcer le contrôle du Ministère sur la gestion des greffes et des parquets. L'utilisation des chemises d'information judiciaire permettront au service de contrôle et d'inspection la production de rapports plus précis et aussi harmonisés.

Dans le cadre de ce projet ce service du MJSP sera doté de nouveaux outils de contrôle, des processus administratifs seront mis en place afin d'assurer un suivi des inspections, les rapports d'inspection seront harmonisés et systématisés afin de faciliter la prise de décision par le Ministère.

Projet de Sécurisation des pièces à conviction

A la demande du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique le projet a développé un projet de sécurisation des pièces à conviction dont le document de projet a été validé en janvier 2011 par le Ministère. L'objectif principal de ce projet est d'assurer que les corps du délit les plus sensibles soient conservés jusqu'au jugement et qu'il y ait un contrôle effectif de leur accès.

Dans le cadre de ce projet les Tribunaux civils du pays seront dotés de coffres forts et un certain nombre d'outils seront développés et mis en place dans les juridictions du pays : un registre des scellés, un registre d'accès aux scellés, des fiches de transmission des pièces à conviction et des scellés. Un guide pratique de l'utilisation des coffres forts et des registres sera mis à disposition des greffiers. Il détaillera les différentes étapes à suivre dans le cadre de la traçabilité des pièces à conviction et sera distribué au cours de sessions de formations spéciales à destination des greffiers et commis en chefs.

Mise en place d'une session de formation initiale d'élèves-magistrats à l'Ecole de la Magistrature.

Le projet a déjà signé une lettre d'accord avec l'Ecole de la Magistrature visant la rédaction des modules de la formation initiale. Suite aux discussions avec le directeur de l'EMA et la section Justice de la MINUSTAH, le processus rédactionnel devrait commencer en janvier 2011 : les formateurs de l'EMA seront rentres de leur formation de formateurs en France. Il

est à noter aussi que s'ajouteront à la nouvelle équipe pédagogique un expert international détaché conseiller pédagogique (MINUSTAH). Cet expert fait partie des trois postes d'expert (avec les experts en gestion d'un établissement universitaire et en gestion des centres de documentation) acceptés par le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique dans le cadre de la résolution 1927 du Conseil de Sécurité du 4 juin 2010.

Il est prévu qu'avec cet appui institutionnel supplémentaire la première formation initiale de l'Ecole de la Magistrature débute fin 2011.

Base de données judiciaires.

Les chemises d'information judiciaires constituent, avec l'harmonisation des registres des greffes la base d'un système d'information judiciaire. Le projet, en coordination avec la prochaine équipe ministérielle et la MINUSTAH, développera une stratégie de mobilisation de fonds pour mener à bien ce projet. Une base de données judiciaire permettra aux acteurs judiciaires et aux inspections judiciaires de pouvoir développer des systèmes de contrôle performant et d'améliorer l'administration et la distribution de la Justice. En outre un tel système permettra de développer un autre outil fondamental pour un système de Justice, un **casier judiciaire**.

En attendant le volet met en place dans ses juridictions d'intervention une base de données judiciaire développée en 2010. Cette base de données sera à l'utilisation exclusive des équipes de terrain tant PNUD que MINUSTAH et doit être utilisée à compter du 1^{er} février 2011. En plus de permettre des analyses plus poussées sur les dysfonctionnements du système judiciaire et de proposer des solutions éventuellement plus adaptées, la base permettra de produire des rapports détaillés qui seront partagés avec le Ministère de la Justice, et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

Vers une relance du processus de réforme de la Justice ?

L'année 2011 devrait permettre l'apparition d'un nouveau Président de la République et d'un nouveau Gouvernement. Il est à espérer que cette nouvelle équipe dirigeante sera impliquée dans la réforme de la Justice et qu'une réelle volonté politique permettra la mise en œuvre des trois lois sur la réforme de la Justice. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général, Monsieur Edmond Mulet a présenté en octobre 2010 aux Etats Membres un « Pacte sur l'Etat de Droit » qui permettrait, s'il est adopté de regrouper le gouvernement, la société civile et les différents partenaires internationaux, derrière une vision unique de la réforme de la Justice et d'appuyer une mise en œuvre effective

ACTIVITES VOLET REDUCTION DE LA VIOLENCE

Le volet de réduction de la violence/renforcement de la cohésion sociale a été associé au projet global de renforcement de l'Etat de Droit afin de favoriser les partenariats entre les secteurs de la Police, de la Justice, de l'administration pénitentiaire et créer une réponse cohérente et intégrée entre ces différents aspects de l'Etat de Droit.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la violence, trois éléments de stratégie sont à prendre en compte.

- Relance de l'observatoire nationale de la violence et de la criminalité (ONAVC) en partenariat avec l'Université d'Etat d'Haiti afin de produire des données pratiques pour l'adaptation de nos activités de réduction de la violence
- Lancement des activités de réduction de la violence et de cohésion sociale dans les régions en coordination avec les agences partenaires du programme conjoint
- Définition et exécution d'activités de protection et réduction de la violence dans les zones affectées par le séisme, et notamment dans les camps de déplacés

RESULTATS ATTEINTS

Relance de l'Observatoire National de la Violence et de la Criminalité :

Lors du 12 janvier dernier, le local de l'Observatoire, situé au sein du programme de criminologie de l'UEH s'est effondré ne faisant heureusement aucune victime. L'ensemble des documents de recherche sur lesquels les étudiants-chercheurs et le gestionnaire travaillaient ont pu être récupérés. Toutefois, 9 des 11 édifices de l'UEH sont tombés lors du séisme.

Dans les premières semaines suivant le séisme et le chaos que celui-ci a généré dans les zones touchées, le gestionnaire et son équipe n'ont pu retourner au travail. Par la suite, le Rectorat a loué un local qui n'était pas aux normes de sécurité exigées par le PNUD.

Nous avons donc recommandé la recherche d'un autre local. Ce local a été trouvé par le rectorat en septembre pour une location commençant au premier octobre. Néanmoins, ce n'est qu'en décembre que le local a pu commencer à être aménagé.

Activités de sensibilisation et de plaidoyer

La majorité des autres activités réalisées par la section de réduction de la violence s'oriente principalement autour d'activités de plaidoyer.

Ces activités de sensibilisation et de plaidoyer ont été réalisées sur des thèmes bien spécifiques (Voir tableau en annexe) en faveur des gens des camps de Pétiyon-Ville Club et de Corail ainsi que dans la région de Port-de-Paix, dans le but de renforcer la capacité des communautés à se prendre en charge, spécifiquement les gens réunis en association, afin d'apporter une réponse immédiate dans les situations de crise humanitaire et les orienter vers des activités de développement.

Sur ceux, 11456 personnes ont été sensibilisées et 241 ont été formées dans les endroits pré-cités

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a donné lieu à une situation humanitaire critique durant laquelle le PNUD doit répondre à l'urgence tout en assurant des activités de développement durable. Notamment, des activités de prévention sont nécessaires afin

de contribuer à réduire les risques de tensions intercommunautaires et l'accentuation des violences au sein des communautés et des familles accueillies et accueillantes.

Dans le cadre de la stratégie conjointe Etat de Droit PNUD-MINUSTAH et du MDG's Fund, des activités de réduction de la violence ont été organisées dans 3 régions.

La section RCV, à l'occasion de la coupe du monde a mis en place un projet « foot pour la paix ». Ce projet a permis d'utiliser la coupe du Monde pour mener des activités de réductions de la violence.

Ces activités ont été divisées en deux phases :

Phase 1

La réalisation des focus groupes

Le focus groupe étant une méthode de collecte de données qualitatives permettant d'obtenir des informations sur la perception d'une partie de la population sur une thématique, nous avons utilisé cet espace dans le but de : Susciter la participation des communautés, afin d'avoir la vision de tous les secteurs pour mieux orienter nos actions, dans les prises de décision sur les stratégies à adopter dans le cadre de la réduction de la violence et cohésion sociale.

Ces séances de focus groupes ont été réalisés dans trois (3) villes : Port-de paix, Cayes et Jacmel. L'expérience a été un succès, car nous avons pu à travers les discussions, cerner la problématique de la violence dans chaque zone, avec le grand enthousiasme dont ont fait preuve les participants venant de différents secteurs clefs.

La réalisation d'un tournoi de football à Port-de-paix et au Cayes

Des matchs de football avec des activités de sensibilisation autour de la violence ont été réalisés à port-de-paix et aux Cayes avec les jeunes des quartiers défavorisés, la police, les medias et les universitaires dans l'idée de favoriser la cohésion sociale en réunissant toutes les couches de la population à travers une passion qu'ils partagent tous, le football.

A port-de-Paix les contentieux existant entre la police et la presse ont été soulevés dans des rencontres de sensibilisation et les matchs de football a semblé être l'occasion de créer une entente initiale.

Phase 2

La Retransmission des matchs de la coupe du monde et projection de films suivis de causeries et discussions autour de la violence dans trois (3) villes

La coupe du monde a toujours été un événement autour duquel la communauté se réunit. Nous avons profité de ce canal en organisant de larges activités de sensibilisation sur le thème de la violence et la cohésion sociale. Cette activité nous a permis de sensibiliser de nombreuses personnes (voir le tableau en annexe).

Activités de sensibilisation à Port de Paix :

Les activités menées durant la période de la coupe du monde ont reçu un écho positif au sein de la population Port-de-Paisienne. De ce fait une gamme d'activité a été programmée et réalisée pendant les vacances d'été 2010 afin d'assurer une continuité dans le cadre des activités de sensibilisation.

Tikan (football nocturne) dans les quartiers populaires

Au niveau communautaire, l'approche RV permet d'établir des liens avec les communautés affectées par la violence à travers des activités de mobilisation sociale. De ce fait des activités récréatives et sociales ont été organisées dans les quartiers populaires affectés par des phénomènes de violence : Ateliers de réflexion sur des thèmes liés à la violence, des matches de football accompagnés d'animation musicale et des messages contre la violence pour une approche vers le développement et la cohésion sociale.

Championnat de la concorde

Les championnats de football, une passion que partage tous, ont toujours été un moyen de divertissement et de détente mais ces événements engendrent aussi parfois des scènes de violence où les partisans des équipes refusent de s'accepter perdants.

Sur cette lignée, des séances de sensibilisation ont été accompagnées des maths de football afin de motiver les joueurs, les jeunes et le public en général sur un comportement responsable, la non-violence, l'esprit de tolérance et l'acceptation des différences dans le but de créer un climat de stabilité et de cohésion dans les quartiers.

Sélection de trois petits projets d'amélioration des conditions de vie et de sécurité dans les quartiers les plus pauvres de Port-de-Paix

Dans le cadre du projet Réduction de la Violence et Cohésion Sociale, nous avons décidée de mettre en valeur le talent des jeunes en leur offrant l'opportunité de leur exprimer à travers des petits projets communautaires à caractère social et durable. (Voir en annexe les termes de référence ainsi que le rapport de la sélection des trois (3) petits projets).

Cette initiative a été prise dans l'objectif de susciter un intérêt particulier pour créer l'esprit d'initiative dans le milieu et permettre aux jeunes de développer leur potentialité et d'être à l'avenir plus autonomes.

Les projets ont été demandés à travers les organisations de la zone de Port-de-Paix, spécifiquement les organisations de jeunes.

Des termes de références ont été élaborés pour la sélection des petits projets (voir les TDR en annexe), ce qui a permis aux bénéficiaires de développer des initiatives dans un cadre

qui s'intéressait aux propositions d'amélioration des conditions de vie et de sécurité dans les zones vulnérables de la ville.

Un panel de sélection a été composé par le PNUD, le Directeur de l'Alliance française et les leaders communautaires. Environ 40 projets ont été soumis pour étude, 10 ont été retenus pour phase finale.

Parmi ces dix (10) projets, trois (3) ont été finalement choisis après avoir été présentés devant le panel et ce sont des projets à caractère social et durable.

- Reboisement et assainissement de nan Palan
- Aménagement d'un espace de loisir dans un endroit à haut risque de viol à nan Couyoute
- Une petite place publique à nan Démélus

Travail dans les camps :

Le PNUD a mis en place une stratégie d'intervention dans des camps prioritaires de Port-au-Prince grâce à un financement de la Norvège réalloué pour travailler dans les camps sur la thématique de la réduction de la violence.

Des visites d'évaluation ont été réalisées dans trois camps d'hébergement (Corail Cecelesse, camp Pinchinat, Terrain Golf) afin d'analyser la faisabilité d'un projet lié à la prévention de la violence et à l'épanouissement de ces nouvelles communautés.

Une commission de femmes a été formée à Pétion-ville Club ainsi qu'au camp Corail. Ces commissions auront pour mission de travailler avec le reste de la population en faisant des séances de sensibilisation et de plaider en leur faveur et encadrer les femmes victimes de violence sexuelle pour un bon système de référence ; après avoir elles-mêmes bénéficié des séances de formation liées à leur mission.

Ces activités de formation à l'attention des membres de la commission de femmes de Pétion-Ville Club et de membres d'organisations de base ont commencé depuis au mois de novembre et au mois de Décembre 2010 pour la commission de femmes de Camp Corail. Celles-ci, ainsi que d'autres organisations de base des deux camps ont déjà participé à des séances de formation et sensibilisation.

- Le rôle transversal et à valeur ajoutée de la planification familiale dans la réduction de la violence communautaire (Pétion-Ville Club)
- Les réponses à apporter aux victimes de violence sexuelle et le système de référence au moment de crise humanitaire (Pétion-Ville Club)
- La puberté et la délinquance juvénile (Pétion-Ville Club et camp Corail)

Cette formation a été bien accueillie par les participants des deux camps. Des outils leur ont été fournis sur la prévention de la délinquance juvénile, leur permettant de sensibiliser à leur tour les gens à prévenir la délinquance et la violence.

Journée Mondiale de la Paix, 21 septembre 2010

Pour célébrer la journée mondiale de la paix, un événement de grande envergure a été organisé en collaboration avec l' UNFPA, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique et la Section RVC de la MINUSTAH. Les activités à l'occasion de cette journée étaient les suivantes :

- Une marche pour la paix organisée par la MINUSTAH avec les gens de grand Bel-Air
- Un match de football pour la paix
- Une course de relai organisée par l'UNFPA et le Ministère de la jeunesse et sport
- Des chorégraphies organisées par le groupe Haïti Tchka Dance de Saint-Marc
- Un concours de photo par les jeunes du camp de l'avenir du Ministère de la Jeunesse et Sport et du camp de Pétion-Ville Club, sur le thème espoir dans les camps dont le gagnant était un jeune de Pétion-Ville Club. Le gagnant a gagné un stage de formation professionnelle chez Monsieur Henri, une entreprise privée de photographie.
- Environ mille jeunes ont participé aux festivités ce jour-là

En coordination avec l'Unité Livelihood, lancement de la réhabilitation du terrain de football de Port-de-Paix en projet HIMO, étude de 3 autres terrains (deux à Port-au-Prince, un autre aux Cayes).

L'initiative de réhabiliter des espaces de jeu (terrain de football et multisports) a été jugée nécessaire afin de redynamiser les communautés les plus vulnérables en leur offrant des opportunités économiques ponctuelles en même temps que de leur fournir un espace de loisir qui pourrait contribuer au développement de leur communauté. Cette initiative a déjà commencé dans la ville de Port-de-Paix en réhabilitant le Parc de Capois Lamort et devrait être continué dans deux zones de Port-au-Prince et une des Cayes.

3. DEFIS ET LECONS APPRISES

Les activités de réduction de la violence organisées par le PNUD en 2010 sont malheureusement restées trop ponctuelles et pas assez stratégiques en 2010 pour différentes raisons :

Contexte institutionnel

- Les agences des Nations Unies ont été très fortement touchées par le tremblement de terre du 12 janvier. Le PNUD n'a pas eu à déplorer de pertes directes de staff mais de nombreuses personnes ont perdu des êtres chers lors de ce terrible événement. Le PNUD a également perdu ses bâtiments et a dû se replier sur la Log base de la MINUSTAH où il a pu finalement s'installer pleinement en mai - juin 2010 ;

- Définition du rôle du PNUD dans la réponse à l'urgence : dans le contexte post-séisme, les priorités liées au renforcement des capacités locales ont été laissées en suspens le temps de répondre à l'urgence liée au 12 janvier et la vision stratégique de l'agence dans ce domaine ne s'est définie que bien plus tard dans l'année ;
- Par la suite, le rôle du PNUD dans le travail de réduction de la violence dans les camps a été questionné. En effet, au départ, le Cluster de Relèvement Immédiat avait indiqué que le PNUD ne devait en aucun cas intervenir dans les camps de déplacés ; ce n'est qu'en aout que la possibilité de travailler dans les camps a été validée par le senior management. Par la suite, nous avons pu mobiliser 185,000 dollars des fonds norvégiens pour intervenir dans les camps de déplacés. Environ 20,000 dollars du TF de CPR (fonds 26920/donor 182) ont également été assignés pour ces activités ;
- Absence de la personne responsable en début d'année pour des raisons personnelles et manque de ressources humaines dédiées à 100% de leur temps pour assurer un suivi proche de la mise en œuvre d'activités de réduction de la violence.

Affaiblissement de la contrepartie nationale :

- L'Université d'Etat d'Haiti a perdu 9 des 11 édifices qu'elle possédait durant le tremblement de terre, sans compter la perte des professeurs, étudiants et membres de l'administration ;
- Il a été très difficile de rétablir un contact régulier pour avancer avec la lettre d'accord 2010 mais une fois que celui-ci a été établi avec le Rectorat directement, les négociations ont avancé rapidement et de façon satisfaisante ;
- De plus, des relations compliquées se sont établies avec le gestionnaire de l'Observatoire qui quittera d'ailleurs son poste au 31 décembre 2010. Peu d'informations sur les avancées de l'Observatoire ont été partagées par le gestionnaire. Un rapport d'activités questionnable a été soumis par celui-ci, donnant lieu à une réponse du management du PNUD affirmant qu'aucun rapport de la sorte ne sera plus accepté. De plus, Les résultats de l'Observatoire restent questionnable en 2010. Les rapports narratifs et financiers concernant les activités de la lettre d'accord n'ont pas été reçus et nous ne connaissons combien de personnes travaillent à l'heure actuelle à l'Observatoire.

VISION 2011

L'Observatoire National de la violence et de la Criminalité :

Les priorités pour 2011 sont les suivantes :

- *Assurer le bon fonctionnement de l'Observatoire: locaux installés, personnel qualifié recruté au complet*

L'Observatoire National de la Violence et de la Criminalité rouvrira ses portes au début du mois de janvier 2010. Un consultant recruté par le PNUD assurera l'intérim de la gestion de l'Observatoire, le temps pour le Rectorat de trouver un éventuel remplaçant pour le gestionnaire.

Une stratégie sera mise en place avec des organismes travaillant dans la collecte de données et plusieurs consultants avec des produits de recherche clairement identifiés seront assignés à l'Observatoire, mais sous la responsabilité directe du PNUD qui renforcera encore plus son rôle de suivi dans l'avancement de l'Observatoire.

- *Production rapide et visible de données pratiques, notamment sur Port-au-Prince*

Il est impératif que celui-ci produise très rapidement des analyses et données concernant l'état des lieux de la violence et son évolution depuis le tremblement de terre, notamment à Port-au-Prince où les données sont parcellaires et ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble sur les formes, sources et niveaux de violence. Son rôle est encore plus crucial avec l'affaiblissement de la Concertation Nationale après le tremblement de terre.

L'Observatoire devra également s'appuyer sur les étudiants du programme de criminologie et d'autres facultés de l'UEH.

L'appui de CIPC devra débuter dès l'arrivée du consultant à la mi-janvier et devra appuyer l'obtention de résultats concrets et rapides.

Assurer la visibilité de l'observatoire dans les premiers mois de l'année 2011 sera très importante afin d'assurer sa légitimité et inciter d'autres acteurs travaillant dans ce domaine à travailler de concert avec celui-ci.

- *Lancement de la plateforme d'échange*

L'Observatoire doit renforcer son approche stratégique et pratique de façon à nourrir la réflexion des acteurs de développement dans le domaine de la réduction de la violence.

La mise en œuvre de la plateforme d'échange sera très importante afin de mieux comprendre les phénomènes de violence en Haïti. Le PNUD prévoit d'appuyer la diffusion de la fiche nationale d'identification des formes de la violence (promue par la Concertation Nationale) dans les camps afin d'appuyer la collecte de données sur la violence.

Activités dans les régions

Les activités de diagnostics et de préparation de plans de réduction de la violence dans les régions cibles se maintiendront.

Des activités de plaidoyer et de sensibilisation, sur la base des diagnostics préparés en collaboration avec les communautés seront mises en place dans chacune des régions cibles.

Les activités de création d'opportunités socio-économiques ne seront pas maintenues et seront réorientées vers des activités de protection dans les camps de déplacés et quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine.

Néanmoins, le projet appuiera le développement d'initiatives communautaires décidées par la communauté et pour la communauté. Des formations en vue de faciliter la mobilisation communautaire par des organismes de base est également à l'étude.

Activités de renforcement institutionnel

Le contexte actuel incite au renforcement des structures étatiques, et ce même si le contexte électoral de fin d'année risque de ralentir et compliquer la mise en œuvre de certaines activités.

Même si les activités 2011 vont devoir s'ajuster au contexte, les propositions suivantes sont à considérées et jugées particulièrement pertinentes :

- Plaidoyer pour la préparation d'un plan national de la violence
- En appui à la Concertation, appuyer la dissémination et formation à la fiche nationale, notamment dans les camps afin de collecter plus d'informations sur la violence sans dupliquer les initiatives déjà mises en place
- Plaidoyer pour la préparation d'une loi sur la violence domestique

Lancement d'une recherche exhaustive sur la criminalité dans les zones affectées par le tremblement de terre.

Un projet de recherche a été préparé en 2010 afin de pouvoir lancer une recherche exhaustive sur la criminalité, la victimisation et le sentiment d'insécurité dans les zones affectées par le tremblement de terre de janvier 2010. Conscient de l'importance d'une telle recherche, celle-ci fut discutée et partagée avec les diverses unités de la MINUSTAH : Justice, Police, Droits de l'Homme et Genre. Elle fut également partagée avec UNIFEM et UNFPA. Cette recherche devrait conduire à des résultats préliminaires des mars 2011 et seront partagés avec les partenaires de la sécurité

En effet, des mécanismes d'actualisation des données ont été prévus afin d'aller au delà de la présentation d'un cliché de la situation de la criminalité en Haïti. A un moment précis. Ainsi, l'Observatoire National sur la Criminalité sera amené à produire des rapports trimestriels afin d'actualiser les données initiales de la recherche ; ce qui permettra de mieux délimiter les impacts et résultats des actions/stratégies mises en place par les acteurs de la sécurité.

ACTIVITES VOLET:PRISON

Le Bureau État de Droit et Sécurité est impliqué depuis 2008 dans le dossier d'informatisation des données de la Direction des Affaires Penitentieres (DAP). Toutefois, jusqu'en 2010, le Bureau soutenait la DAP dans certains travaux mineurs de réhabilitation des structures carcérales. Cette activité s'est terminée en 2010 avec la fin du financement ACDI.

Le départ du conseiller technique en juin 2010 et son non-remplacement ainsi que le non-renouvellement de financement externe a amené le Bureau à redessiner la stratégie d'intervention tout en prenant soin de ne pas perdre la relation privilégiée que le Bureau a su développer avec la direction de la DAP.

Cette nouvelle stratégie s'articule autour de deux défis :

- Pérenniser les activités liées à l'informatisation de la DAP
- Présenter une approche globale de développement de projets

Ainsi, cette réorientation des actions/activités a pris la forme de 4 axes de développement

- Renforcer la capacité de la DAP à colliger et préserver l'information nominative carcérale ;
- Renforcer les capacités humaines et matérielles de la DAP en matière de formation continue ;
- Poursuivre les travaux de modernisation de la Prison de St-Marc ;
- Soutenir la DAP dans l'élaboration du projet de centre pénitencier régional de l'Ouest.

Resultat 1 : Renforcer la capacité de la DAP à colliger et préserver l'information carcérale

Le Bureau État de Droit a accordé en 2010 un contrat de 210,000\$ USD à la compagnie TurboSystem pour le renforcement de la base de données actuelle et son expansion vers les données AFIS (empreintes digitales) et la gestion de données médicales. L'introduction de ces nouvelles configurations donne à la DAP une position de leader dans le domaine. En effet, la DAP est la seule institution nationale à utiliser un tel système depuis 2009.

Intrinsèquement lié à cette étape, la mise en réseau de la DAP permettra à celle-ci d'être ultimement en lien avec ses 17 centres carcéraux et la direction central. En effet, chaque centre carcéral disposera des outils technologiques (appareil photo, lecteur d'empreintes, AFIS software, ordinateur) ce qui permettra d'alimenter la base de données centralisée. Le Bureau entend pour une première phase relier les six centres carcéraux métropolitains dont Pétionville, Croix-des-Bouquets, Pénitencier national, Carrefour, Delmas et Archaie à partir d'un service intranet et ce, en début 2011.

Certaines contraintes majeures ralentissent toutefois l'expansion rapide du système. En effet, la DAP doit être en mesure de proposer des installations physiques dédiées (endroit sécurisé et environnement contrôlé) dans les centres carcéraux avant que ces équipements ne soient installés. Ainsi en début 2011, le Bureau financera la sécurisation du centre des données de la prison de Pétionville afin d'accélérer le processus de mise en réseau du système AFIS (approximativement 7 000\$ USD).

En gardant à l'esprit le principe de pérennisation des systèmes, le Bureau a obtenu de la DAP qu'une équipe dédiée à la gestion de l'information carcérale soit créée. Cette équipe, composée de 4 greffiers, a aussi été formée par l'entreprise TurboSysteme en 2010. Une session de perfectionnement sera également organisée au bénéfice de ces greffiers afin d'améliorer leurs compétences dans l'utilisation des technologies de l'information. Lié à cette formation, en partenariat avec la MINUSTAH, le Bureau travaille sur la mise à jour du Manuel du greffier et le développement de règles administratives de gestion et d'opération de la base de données et les TI. Finalement, le Bureau a déposé en 2010 les devis techniques afin de pouvoir produire en 2011 un plan de contingence et de sécurisation des données ainsi que la création d'une unité de gestion des technologies de l'information pour développer le DAP.

Cette unité de gestion de l'information sera logée dans une unité préfabriquée de type Corimec de 75m². Cette unité logera les équipements informatiques, cinq(5) postes de travail complet et une salle de formation pour les greffiers et une salle multi-média. Ces équipements ont été livrés en décembre 2010 puis dès le début janvier 2011, le tout sera monté selon le plan de la DAP.

Projet Informatisation des Greffes

L'Unité de Gestion de l'Information et des Statistiques du Projet État de Droit du Programme des Nations Unies en Haïti a convenu que l'une des priorités de la contribution du PNUD à la restauration de l'État de Droit en Haïti serait l'amélioration du système de justice pénale.

De fait, au niveau du volet de la réforme de l'Administration Pénitentiaire, le projet s'est efforcé d'aider la Direction de l'Administration Pénitentiaire à mettre au point des statistiques simples permettant de dénombrer le nombre de détenus par prison. A cette base on y retrouve un système simple d'information de gestion tels une base de données de la population carcérale et un tableau de bord de gestion regroupant l'information des prisons du territoire.

Avec l'avancement des travaux, le projet a mis de l'avant un accès facilité aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ce qui devait permettre à la DAP de disposer d'outils plus performants pour mieux exercer sa mission d'exécution des décisions judiciaires relatives aux peines privatives de liberté, en gardant et réhabilitant les personnes qui lui sont remises.

Par conséquent, le PNUD et la DAP se sont lancés dans de vastes chantiers informatiques consistant, non seulement, à la mise au point d'outils de communication et de

vulgarisation de statistiques simples; mais encore, à l'exploitation de systèmes d'information permettant de renforcer les capacités de gestion de la DAP, de guider ses décisions et de responsabiliser les diverses composantes de la justice pénale.

Les cinq chantiers informatiques

- Site web de la DAP
- Portail Intranet regroupant les prisons de la région métropolitaine
- Optimisation du Système d'Information Pénitentiaire
- Aménagement d'une Unité Informatique et Formation de Cadres IT
- Relèvement du Curriculum des Greffiers

Site WEB DAP :

L'objectif principal du site WEB est de disposer d'un outil de vulgarisation de l'information pénitentiaire et de publication de statistiques pénitentiaires afin d'offrir une structure de communication aux praticiens et professionnels de la chaîne pénale, mais également au grand public.

Mais au vrai, il s'agissait aussi de disposer d'un site d'information destiné à mieux faire connaître au public:

- la mission et les objectifs de la DAP,
- les axes d'intervention sur le plan de la garde et de la réhabilitation des détenus.
- sensibiliser les responsables de la justice pénale au problème de la surpopulation carcérale prolongée par la diffusion de statistiques pénitentiaires régionales sur la détention préventive.
- diffuser des statistiques régulières sur l'évolution de la population carcérale
- présenter les différents projets de la DAP.
- présenter les différents partenaires de la DAP et les supports qu'ils lui apportent etc...
- constituer un support d'information sur la gestion des opérations de détention en termes de coût et de ressources...

Portail Intranet de la DAP:

Pour le portail intranet, il sert de vecteur de communication entre les différentes directions (sous directions) de la DAP et quelque 6 centres de détention de la région métropolitaine tel que cite auparavant.

Les objectifs du portail intranet sont de :

- faciliter la mise à jour des fichiers des détenus et la disponibilité des informations relatives à leur identification.
- Garantir en temps réel les échanges d'information entre les différents centres de détention.
- systématiser la mise en place de protocoles

- d'archivage et d'accès sécurisés aux données des greffes à partir d'informations disponibles sur des serveurs distants à la DAP.
- En outre dans un environnement fragilisé par la récurrence des émeutes qui, souvent débouchent, sur le sabotage des matériels, des archives et des données des greffes, le portail intranet va transformer les archives des centres de détention en espace virtuel de stockage. Les données et les archives des centres seront dès lors stockées sur le serveur distant du portail intranet.

Une nouvelle banque de données

Le système mis en place en 2004 après l'évasion massive des détenus était supporté par une application fonctionnant sous MS ACCESS, il a été conçu pour répondre à des besoins très limités : Permettre de localiser les détenus. Ainsi sa principale mission était de répondre à la question « Qui est où ? »

Dans ce contexte, le développement n'a pas été conduit avec le souci de disposer d'une base de données fonctionnant comme un système d'aide à la décision. Ce faisant de nombreuses erreurs faussaient les statistiques et rendaient inutilisables les données résultant des rapports.

La base de données de l'administration pénitentiaire est placée sous le signe du suivi administratif de la situation de détention des personnes incarcérées. Elle est ainsi utile à la politique quotidienne menée par les responsables de l'Administration Pénitentiaire pour répondre à leur mission: exécuter les décisions judiciaires.

Par ailleurs, les données enregistrées dans cette base se prêtent également à une analyse de la réalité pénitentiaire axée sur le long terme par la production de séries statistiques permettant de mesurer le seuil de criminalité par région et aussi d'évaluer les effets des mesures prises par la justice pénale dans un contexte d'inflation ou de surpopulation carcérale.

Mais encore, elle permettra de produire, puis d'analyser, des séries statistiques qui portent sur des indicateurs de base comme : le nombre d'incarcérations et son évolution, la population journalière moyenne, la durée de la détention, la durée moyenne de détention des dossiers fermés (libérés, condamnés) la prévalence des incidents pénitentiaires (évasion, transfert, décès), la prévalence des incidents sanitaires (malaria, tuberculose) etc.

L'optimisation vise à développer l'application sous une plateforme offrant de grande performance réseau, volumétrique et sécuritaire de manière à garantir une utilisation accrue de l'application par la prise en charge d'une volumétrie de données de plus en plus importante (photos, données, empreintes digitales), la minimisation des temps de traitement des requêtes, la mise en place d'une application fonctionnant en mode multi utilisateurs garantissant la connexion simultanée de plus de 15 utilisateurs.

De même l'optimisation vise à assurer la mise en place d'un mode de sauvegarde efficace des données, garantir une fragilité minimisée en cas de panne réseau (qu'il soit électrique ou informatique), garantir un système de restauration automatique de la base de données

dans son dernier état de fonctionnement avec et / ou sans intervention d'un administrateur.

Nous avons jugé opportun de mettre en place un projet d'optimisation en plusieurs étapes avec des portails d'évaluation pour garantir la pertinence des activités et le bon déroulement du processus.

Ainsi le projet d'optimisation a été planifié en 5 étapes.

- La première étape a consisté en la conception, d'une nouvelle base de données modélisée selon les besoins des utilisateurs et répondant aux objectifs de gestion de la DAP
- Intégration AFIS impliquant des modules automatiques de pilotage de prise de vue, de prise d'empreintes digitales et un module intégré de suivi du dossier médical des détenus. A noter que cela inclus une solution biométrique intégrée pour stocker et traiter les empreintes digitales;
- Sécurisation des serveurs par l'authentification des utilisateurs et la protection du système par rapport aux accès non autorisés. Ce plan consistera en la mise en place d'un pare feu pour protéger les serveurs des connexions non autorisées et d'un logiciel d'accès aux données pour authentifier les ordinateurs et les utilisateurs disposant de droits d'accès au système par l'émission d'un certificat.
- Plan de contingence; Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 nous a convaincus de la nécessité de mettre en place a partir de 2011. Par conséquent, ce plan de contingence pour prévenir les catastrophes susceptibles de détruire les données. L'objectif étant de répliquer l'application et la base de données.
- Aménagement Unité Informatique DAP, pour assurer la pérenité de ce projet, le Projet Etat de Droit du PNUD a cru opportun de mettre l'accent sur la formation des cadres appelés à piloter les nouveaux outils de gestion de la DAP
 - Aménagement Salle, ainsi un plan d'aménagement d'une salle IT est en cours, cette salle tiendra lieu à la fois de salle des serveurs, de salle de formation avec équipement multimédia, et bureaux administratifs pour les cadres IT de la DAP
 - Plan de Formation: relèvement du curriculum des greffiers, ainsi la DAP s'approprie pleinement les outils développés dans le cadre de ce projet, le Projet Etat de Droit du PNUD est en train de mettre en place avec le Centre de Formation de la DAP et les services des greffes, un vaste plan de relèvement du curriculum des greffes.

Resultat 2: Renforcer la capacité humaine et matérielle de la DAP en matière de formation continue

La DAP ne dispose pas actuellement d'installation lui permettant de développer un agenda de formation continue pour ses membres. De fait, même si la DAP a dans ses structures administratives une responsable de la formation, cette unité n'a pas produit en 2010 un cahier de charge de formation, d'agenda de formation ni donné des formations dédiées ou de type continue. Le Bureau a ainsi décidé de soutenir la DAP en dotant celle-ci

d'une deuxième unité préfabriquée de type Corimec. Cette unité aura ainsi à sa disposition 75m² de surface dédiée de type multi-media (écran de 40', projecteur, ordinateurs); cette salle aura une capacité de 30 places. La livraison du matériel débutera en décembre 2010 pour se terminer en février 2011.

Conscient des contraintes que l'introduction de nouvelles technologies peut produire sur la main d'œuvre, le Bureau en partenariat avec la MINUSTAH et la DAP développe actuellement un plan de formation et de mise à niveau pour l'ensemble des greffiers de la DAP. Ambitieux mais nécessaire, ce plan propose que la formation débutera en février 2011 et s'échellonera jusqu'en décembre 2011.

Au chapitre de la formation, il est prévu qu'en 2011, le Bureau soutiendra en plus,

- La formation des ingénieurs de la DAP en génie de contraintes en liaison avec les normes anti-sismiques ;
- La formation des chefs des 17 centres carcéraux en gestion, management et leadership

Resultat 3 :Poursuivre les travaux a la Prison de St-Marc

Les travaux a la Prison de St-Marc se poursuivent malgré certaines contraintes majeures qui ont eu pour effet de ralentir les travaux. En effet, l'ouragan d'octobre dernier a forcé les autorités de la DAP a relocaliser plus de 100 détenus a la prison de St-Marc. Cette accroissement de la population carcérale a eu comme effet de considérablement ralentir les travaux jusqu'en décembre.

L'écllosion du Cholera comme la découverte d'obus dans la cour du centre de détention ont également ralenti les activités de l'entreprise de construction. Il est toutefois planifié que les travaux liés à l'ajout d'un deuxième étage de cellules soit complète en décembre 2010.

Cependant, la faiblesse financière de l'entreprise mandatée pour effectuer les travaux de modernisation/rehabilitation a nécessité en 2010 un suivi plus rigoureux afin de protéger la garantie légale que le bureau avait exigé auprès de l'entreprise. S'ajoute a cette contrainte majeure, la présence d'erreurs majeures dans les plans qui furent préparés par l'équipe d'ingénierie de la DAP. Ces erreurs, qui représentent en décembre 2010 un manque à gagner de plus de 200,000\$USD ont été discutées avec la direction de la DAP.

Ainsi, un comité de travail a été mis en place afin de soumettre un nouveau design qui permettrait de dégager le déficit et ainsi finaliser les travaux de rehabilitation tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée.

Resultat 4:Soutenir la DAP dans l'elaboration du projet du centre penitencier regional de l'Ouest.

Le Bureau soutient la DAP dans son projet de construction d'un centre régional de détention. Ce soutien s'exprime par la rencontre et discussion avec des bailleurs de fonds

potentiels et s'articule pour le Bureau autour d'un principe de gestion de projets et non de financement.

En effet, l'approche développée permet aux donateurs de conserver la mainmise de leur budget et de leur projet. De concert avec la DAP, le Bureau vise à créer et coordonner une équipe de gestion de projets composée de gestionnaires de projets de chacun de pays donateurs. Cette approche garantit une harmonisation des constructions et permet aux pays donateurs un meilleur suivi des activités de chantier et de financement

VISION 2011

L'année 2011 sera particulièrement chargée pour le volet Prison du Bureau Etat de Droit et Sécurité. Au-delà des activités de suivi entourant les travaux de réhabilitation de la Prison de St-Marc, un grand volet formation sera développé afin de soutenir le développement des ressources humaines de la DAP. Ces formations toucheront

- Les greffiers
- Les directeurs de centre de détention 7

En effet, la direction de la DAP a sollicité le Bureau afin de développer un plan de formation spécifique pour les gestionnaires de centres carcéraux i.e. une formation en gestion financière, stratégique, opérationnelles, matérielles et humaines. De plus, le plan de formation en gestion de projets sera également offert aux gestionnaires de la DAP en 2011. À ce volet, s'ajoute un plan de formation complet pour les greffiers.

Afin de supporter ces formations, 2011 verra la finalisation des travaux d'installation de 150m² de surface de travail répartie comme suit : 1 salle pour les serveurs de la base de données de la DAP, une salle pour l'équipe de gestion IT de la DAP, une salle pour l'équipe de formateurs permanents, une salle de formation de type multi-médias pouvant accueillir 40 étudiants et finalement une salle de formation pour les greffiers et les utilisateurs des systèmes IT

Au chapitre de la formation, un plan de formation pour les ingénieurs de la DAP en ingénierie parasismique sera proposé en 2011 afin de permettre à la DAP d'actualiser ses connaissances en regard de cette nouvelle donnée.

D'autre part, le plan de contingence et de sécurisation de la base de données sera développé et mis en place en 2011

ACTIVITES VOLET:POLICE

Le Bureau Etat de Droit et Sécurité a, suite au tremblement de terre de janvier 2010, développé une approche spécifique en regard aux victimes du tremblement de terre. En effet, une stratégie visant à augmenter la présence de policiers dans les camps de déplacés fut proposée couplée à la mise sur pied d'un réseau mobile de surveillance par caméra des principaux camps de Port-au-Prince. Cette stratégie, couplée à un soutien

renforcie en matière d'installation temporaire permettant aux principales activités administratives de reprendre pour le Haut commandement de la PNH.

De ce fait, une commande de 3 préfabriqués de type Corimec lancée en juin 2010 afin de pouvoir procéder à leur installation en début 2011. De plus, une tente semi-rigide de 240m² fut attribuée à la PNH et installée en octobre 2010. Dotée d'un système de climatisation, de ventilation et d'éclairage, cette tente vise à recevoir le personnel des services administratifs.

Au delà de la nécessité de pourvoir la PNH d'installations temporaires, la stratégie du Bureau s'articule en trois grands axes.

- Améliorer l'autonomie de patrouille de la PNH ;
- Renforcer les capacités de prise de décisions opérationnelles de l'État-Major ;
- Renforcer les capacités des principaux acteurs de la chaîne pénale de pouvoir mettre en accusation un suspect

Les activités liées à ces axes furent présentées et discutées avec le Ministre de la Justice et la Sécurité Publique ainsi qu'avec l'État-Major de la PNH. Celles-ci furent entérinées en juin 2010 par les deux parties. Cependant, les travaux furent lourdement ralentis en septembre principalement par l'interférence de certains acteurs locaux.

En septembre 2010, la Mairie de Port au Prince a fait une demande de support au PNUD Haiti pour améliorer la sécurité au centre ville. En effet, les institutions tant privées que publiques ont autorisé la création d'une Agence de sécurité et de contrôle municipale pour assurer une meilleure sécurité dans ces lieux et les instances politiques ont donné leur aval pour l'embauche de 100 agents. À noter que cette agence sera sous la gouverne de la mairie et le conseil de sécurité publique auquel participe trois membres de l'état major de la PNH. Cette équipe aura comme rôle d'être les yeux et les oreilles de la PNH et travaillera donc en collaboration avec ces derniers.

Le mois de décembre a permis de développer des liens privilégiés avec la UNPOL et Section justice de la MINUSTAH. En effet, la formation des greffes, des officiers de police judiciaire de la Direction centrale de la police judiciaire, des ASCM et des cadres ont fait l'objet de rencontres et de projets visant à fournir le matériel didactique et offrir un haut niveau de qualité de formation. La réalisation de ces projets débutera dès le retour du congé des Fêtes.

Resultat 1 : Améliorer l'autonomie de patrouille de la PNH ;

Le tremblement de terre a généré une pression énorme sur les activités de la PNH principalement à Port-au-Prince et la région métropolitaine. En effet, l'émergence de plus d'une centaine de camps de déplacés a introduit une nouvelle donnée pour la gestion des opérations de la PNH : comment patrouiller ces camps qui peuvent accueillir, d'une centaine à plusieurs milliers d'individus.

La MINUSTAH a rapidement comblé ce vide en procédant à l'installation d'unités de patrouille mixte à l'entrée des camps. Toutefois, même après 1 an, la PNH ne patrouille pas régulièrement les camps et aucune patrouille ou surveillance n'est faite le soir et la nuit. Les principaux motifs expliquant cette situation se résument essentiellement à des concepts de sécurité: peu d'éclairage, patrouilleurs en nombre insuffisant, mauvais équipement de protection, absence d'information en temps réel sur l'état de situation dans les camps.

Il est toutefois clair que la PNH dispose d'un réseau d'informateurs extrêmement efficace ce qui lui permet de faire une analyse de risques et des dangers. Elle ne dispose pas toutefois d'information en temps réel ni d'une capacité autonome d'intervention dans les camps.

Le bureau a alors proposé comme stratégie de mettre sur pied ou de renforcer quatre (4) pelotons (soit un total de 24 hommes), équipés d'équipements de protection (veste pare-balles, casques balistiques, wt, lampe de poche). La patrouille des camps se ferait par peloton avec un peloton de réserve à l'extérieur. Appuyées par un puissant système d'éclairage mobile et par un balayage des caméras de type infra-rouge, ces patrouilles permettraient de reprendre possession des camps le soir et la nuit.

Les caméras, de type mobile pourront ultérieurement être relocalisées selon les besoins de la PNH.

A ce jour, les spécifications de ces équipements ont été établies et un appel d'offre international sera bientôt lancé.

Resultat 2 : Renforcer les capacités de prise de décisions opérationnelles de l'Etat-Major ;

La mise sur pied d'un réseau intégré de caméras permettant d'obtenir en temps réel des informations de nature opérationnelles nécessite de la part de la PNH la capacité de prendre des décisions de patrouille et de pouvoir les mettre à exécution. A cela se rajoute l'importance de pouvoir réagir si les patrouilles dans les camps sont confrontées à des situations difficiles.

Pour cela, les autorités de la PNH doivent savoir combien de ressources sont disponibles en temps réel afin de pouvoir relocaliser celles-ci selon les besoins opérationnels. Pour ce faire, le Bureau a proposé de centraliser l'ensemble des informations de gestion dans un centre de commandement. Centralisé à un seul endroit, les informations seront colligées par l'équipe de commandement qui pourra ainsi prendre des décisions adaptées à la situation. Considérant le projet américain de moderniser l'ensemble des communications wt, ce centre s'inscrit dans une démarche logique.

En lien direct avec le projet de CCTV, le Bureau entend installer une unité de type préfabrique en décembre 2010 et rendre opérationnel ce centre à la mi 2011.

Resultat 3 : Renforcer les capacités des principaux acteurs de la chaîne pénale de pouvoir mettre en accusation un suspect

Le Bureau, a la demande du ministre de la Justice a mis sur pied en 2010 un programme national de formation en matiere de gestion de scene de crime. Cette formation se poursuivra en 2011. De plus une deuxieme phase sera enlanchee des fevrier 2011 et visera

- A inclure dans le curriculum de base de l'Ecole Nationale de Police les éléments introduits dans la formation de base en gestion de scène de crime
- A renforcer la capacité de la DCPJ par le developpement et la diffusion d'une formation plus poussée en gestion de scène de crime
- A renforcer l'ensemble des parties prenantes de la chaine pénale en ce qui a trait aux enquêtes de nature sexuelles et ce par la diffusion de formation spécifique, la mise a la disponibilité de kit spécifique pour la collecte de preuves en matière de crimes sexuels et finalement par un renforcement des capacités de l'Institut Medico-Légal.

Finalement, un groupe travail a été mis sur pied (MINUSTAH, UNPOL, UNIFEM, UNFPA) afin de produire les outils requis pour cette formation. Cette formation sera lancée en février 2011 et s'étendra a l'échelle nationale.

DEFIS 2011 Au chapitre de la PNH, volet police, il est impératif que l'on supporte la DGPNH dans la gestion des camps de déplacées. Le projet compte installer un système de caméras de surveillances près de ces camps lequel sera relié par micro ondes au Centre de Commandement, le tout en partenariat avec USAID. En plus de ces équipements, une équipe de 18 agents dédiée à la patrouille de ces camps sera formée et équipée pour intervenir dans ces zones en tout temps.

Le support à la PNH sera aussi effectué par le biais d'un aménagement de 3 préfabriqués dans les zones à forte densité criminelle à savoir : Morne Cabri, Delmas 75 et un autre site à Pétion ville, site de plusieurs enlèvements au cours des derniers mois.

Le développement des compétences au sein de la PNH sera aussi priorisée. Plus spécifiquement au niveau de la formation des OPJ de la Direction centrale de la police judiciaire, 200 OPJ seront forme dans la zone administrative de Port au Prince et 100 autres en région. A noter que la formation initiale visera une mise à niveau des connaissances des tous les enquêteurs. Par la suite, une seconde phase sera mise en place afin doter la DCPJ de modules de formation spécialisée. Finalement, 5 séminaires seront organisés sur des thèmes de criminalité contemporaine.

Le Directeur de La DCPJ a présenté une requête au PNUD afin 1) d'obtenir un support dans la mise sur pied d'une structure de formation continue au sein de son unité, 2) de développer des applications informatiques pour effectuer le suivi des dossiers de la DCPJ.

La sécurité étant aussi une préoccupation au niveau de la ville de Port au Prince, une demande a été faite au PNUD afin de soutenir la création d'une unité de patrouille de sécurisation du centre-ville de Port-au-Prince. Ainsi, une tente semi-permanenté sera érigée afin d'abriter cette unité mais également afin de soutenir le redémarrage des

opérations de la municipalité. Cette tente abritera la sécurité civile, les bureaux de services aux citoyens et finalement le service de sécurisation municipale.

A cet effet, cent agents à vocation communautaire seront embauchés par la municipalité et recevront une formation en résolution de problèmes et en intervention terrain auprès de citoyens. Ceux-ci seront affectés à la patrouille préventive dans le centre ville et agiront comme les yeux et les oreilles des policiers de la zone métropolitaine. Cette nouvelle unité a reçu l'aval du Directeur général de la PNH et a fait l'objet d'une approbation du Ministre de la justice et de la sécurité publique.

Au chapitre des prisons, en plus des activités d'informatisation déjà en cour à savoir, la création d'une équipe ITI et d'un plan de contingence pour la DAP, nous débuterons la formation des 34 greffiers des centres de détention. De plus il est prévu de développer une nouvelle génération de greffiers qui remplaceront au fil du temps les greffiers actuels. Il est à noter que ces sessions de formation se tiendront dans les préfabs aménagés à cet effet, on y retrouvera une salle multimédia avec six postes informatisés pour mieux intégrer les nouvelles technologies au quotidien des greffiers.

Finalement une attention particulière sera aussi faite auprès de cadres de cette Direction pour assister la DAP dans la mise sur pied d'une formation en gestion de projets, en management et en leadership.

ACTIVITES CONSTRUCTION

L'année 2010 fut particulièrement difficile pour le Bureau Etat de Droit au chapitre des activités de construction. En effet, tant le projet de la Base Maritime des Cayes que le projet de construction du bâtiment de l'IGPNH souffraient de retards importants et de dépassement de couts majeurs. Cette situation a rapidement conduit a un remaniement des processus de suivi de ces dossiers tant au plan de la gestion des ressources humaines que de la direction et contrôle de ces projets. Cette situation sera élaborée plus en détail dans les prochains paragraphes.

Les activités de construction ont vu en 2010 la conclusion des travaux de réhabilitation des commissariats du Sud-Est sans dépassement de cout majeur. L'année 2010 fut également fertile en développement de nouveaux chantiers de construction. Ainsi, UNFPA accorda un montant de 245,000\$USD pour la construction de 2 postes de police avancées pour la PNH et une contribution financière aux travaux de réhabilitation du Commissariat de Delma62. De plus, suite a un accord du Ministre Denis, des démarches furent entreprises avec l'ISPAN 9 en charge de la protection de patrimoine immobilier d'Haiti) afin de lancer le projet de reconstruction et renforcement de l'immeuble abritant le tribunal pénal de Jacmel ; immeuble qui fut lourdement endommagé par le tremblement de terre de janvier 2010. Ces travaux débuteront en février 2011 et seront complètes dans un délai de 6 mois.

Base maritime des Cayes

Le tremblement de terre de janvier 2010 n'a pas affecté la zone des Cayes. Toutefois, le projet souffrait d'importants problèmes de suivi et de supervision. En effet, le projet fut initialement divisé en deux lots : le lot 1 qui consistait en la construction d'un quai et le lot 2 qui visait a la construction de 4 bâtiments : un bâtiment administratif, un mess, un dortoir et un atelier mécanique.

Les travaux du lot 1 avançait bon train ; ceux-ci ayant été octroyés à la compagnie Cosimar. Quant au lot 2, la firme Execo, n'avait en avril 2010 que partiellement livré un bâtiment (mess), de qualité moyenne et ce sur la période de temps qui était prévu pour la construction de 4 bâtiments ; sans compter que le bâtiment du mess affichait en plus un dépassement de coût supérieur à 20%.

Constatant que l'entreprise n'avait ni les équipements, ni le know-how pour un tel chantier, que celle-ci avait sous-budgétisé les coûts réels de construction, des négociations furent entreprises afin d'allouer le contrat de construction à Cosimar. Ces négociations ont nécessité un long processus de recherches et de documentation, suivi d'une analyse par les autorités de New York du PNUD. Finalement, en novembre 2010, le contrat de 2 bâtiments (bâtiment administratif et le dortoir) fut octroyé à Cosimar ; Execo héritant du projet de construction de l'atelier mécanique et des travaux périphériques.

L'entreprise Execo ayant sous-budgétisé les coûts réels de construction, une nouvelle proposition budgétaire fut soumise par Cosimar qui tenait également en ligne de compte le renforcement des bâtiments afin de répondre à des normes antisismiques extrêmement rigoureuses. Ces nouvelles données ont conduit le Bureau à soumettre à START Canada en décembre 2010 une nouvelle enveloppe budgétaire pour la construction des trois bâtiments ; enveloppe représentant une injection additionnelle de 1.8M\$CAN.

Entretemps, les travaux aux chantiers ont repris. Il est ainsi estimé que la fin des travaux sera en juin 2011.

Bâtiment de l'IGPNH

Lors du tremblement de terre, le bâtiment de l'IGPNH était considéré comme complet à 70%. Malheureusement, les événements de janvier 2010 ont lourdement endommagé le bâtiment nécessitant une évaluation adéquate de l'état de celui-ci. Une première mission d'évaluation fut effectuée par la compagnie Benjamin Jadotte en février 2010. Le Canada donna le mandat de produire une évaluation de l'état du bâtiment à une entreprise canadienne qui soumit un rapport en avril 2010.

Suite au dépôt de ce rapport, la firme Miyamoto, reconnue internationalement en matière d'ingénierie antisismique fut mandatée par UNOPS de produire une proposition à partir des recommandations issues du rapport de la firme canadienne. Une proposition complète fut remise à nos bureaux en décembre 2010 ; proposition qui nécessitait un financement additionnel de plus d'un million de dollars canadiens.

Entretemps, la compagnie Design One en charge des activités de construction du bâtiment de l'IGPNH fut autorisée à effectuer les travaux périphériques au bâtiment. Toutefois, l'absence de plans préalable au début des travaux et une chaîne de commandement de chantier anémique a nécessité un coup de barre sérieux dans le projet.

Ainsi, suite à des négociations avec UNOPS et de tumultueuses discussions avec les entreprises de construction et de supervision, le chargé de projets d'UNOPS travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'ingénierie du PNUD en ses bureaux et un mécanisme clair de demandes/suivi a été mis en place ; ce qui a eu comme effet de redynamiser les activités et clarifier les rôles et activités de chaque partenaire

